



# Assemblée générale

Cinquante-septième session

Documents officiels

9<sup>e</sup> séance plénière

Dimanche 15 septembre 2002, à 15 heures  
New York

Président : M. Kavan ..... (République tchèque)

La séance est ouverte à 15 h 5.

## Point 9 de l'ordre du jour provisoire (suite)

### Débat général

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Belgique, S. E. M. Louis Michel.

**M. Michel** (Belgique) : Voici presque un demi-siècle, devant cette même Assemblée, Paul Henri Spaak, mon illustre prédécesseur, disait : « Nous avons peur », dans une formule qui a marqué les esprits. Le totalitarisme menaçait alors les libertés démocratiques. Nos sociétés ouvertes étaient en péril. Heureusement, le dialogue politique et diplomatique a pris progressivement le pas sur la logique de l'affrontement, des menaces mutuelles et de la force. L'avènement d'un monde plus libre, plus solidaire, plus respectueux de tous est à notre portée. Au lendemain du 11 septembre 2001, tous les démocrates du monde ont aussi eu un réflexe de peur, d'angoisse, de désarroi, d'horreur face à la violence barbare qui faisait voler en éclats leurs certitudes les plus fortes. Cette haine irrationnelle portait frontalement atteinte aux mêmes valeurs démocratiques, aux mêmes libertés fondamentales et à la même conception humaniste du monde.

Le monde libre a serré les coudes et les rangs dans un instinct de solidarité, de compassion et de survie. Une coalition contre ce crime immonde s'est constituée et s'est rangée fraternellement aux côtés du peuple américain. Nous sentions que c'était notre devoir. Que sa souffrance était la nôtre et que sa cause était aussi notre cause. Nous ne pouvions laisser le moindre doute aux ennemis de nos valeurs communes. Nous ne pouvons laisser le moindre espace à ceux qui veulent briser la promesse d'un monde de justice, de progrès et de paix.

Aujourd'hui, nous devons dépasser la peur. L'analyse lucide et l'action rationnelle doivent inspirer notre riposte. L'adversaire est sans visage, c'est vrai. Il n'est pas pour autant partout. La vigilance à laquelle nous sommes désormais tenus ne doit pas nous obséder au point de ne plus regarder l'autre que d'un oeil soupçonneux et méfiant. Nous sommes une immense et infinie majorité. Ils sont une infime minorité. Nous ne pouvons pas réduire le monde à un champ de force simpliste. Il ne faut pas que nous-mêmes nous tracions une ligne de partage entre deux réalités manichéennes. Dresser un mur, ce serait tomber dans le piège de ceux qui portent la haine et l'intolérance en bandoulière. Au contraire, plus que jamais, il est temps de se convaincre que ce qui porte la richesse et l'espoir de cette terre, c'est précisément sa diversité et sa nature plurielle.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154 A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



La lutte contre le terrorisme doit bien évidemment se fonder sur des moyens et sur des méthodes efficaces, qui n'autorisent aucun laxisme. Mais je le dis avec force : la lutte contre le terrorisme ne peut nous conduire à défigurer la qualité de vie démocratique et tolérante et le respect de l'état de droit. Notre conception de l'organisation sociale, pluraliste, ouverte, sans à priori doit rester notre ultime ambition. Il ne peut être question d'induire ou d'accepter les distorsions ou les dérives de notre conception exigeante des droits des hommes et des peuples. La lutte contre le terrorisme impose aussi et surtout de garantir, en toute circonstance, les droits fondamentaux et la protection juridique de chaque homme, de chaque femme. Ne pas respecter ce qui est le fondement même de notre engagement humaniste, ce serait donner une victoire décisive aux terroristes. Et ce serait une erreur aussi de croire que la lutte contre le terrorisme pourrait se limiter à une simple option militaire. Cette dimension est sûrement nécessaire, j'en conviens, mais à elle seule, elle ne mettra pas un terme à ce phénomène hideux.

Rien ne justifie le terrorisme. Aucune cause ne justifie la terreur. Je rejette catégoriquement et définitivement l'idée qu'il faudrait voir l'origine de ce dévoiement de l'âme et de l'esprit dans les inégalités du monde. Ce serait, de mon point de vue, accorder des circonstances atténuantes à un acte qui reste un acte abominable. L'origine de cet attentat n'est pas là. Mais nous savons aussi que la misère, l'injustice, la pauvreté, l'exclusion, l'humiliation constituent un terrain fertile dans lequel les extrémistes, les intolérants, les haineux vont puiser, usant et abusant de la désespérance et du malheur des laissés pour compte d'une société trop vite satisfaite de sa bonne conscience.

Pourquoi le nier? Comme le disait le Premier Ministre Guy Verhofstadt : En moins d'un an, nous nous sommes penchés pas moins de quatre fois sur les défis du monde : à Doha, à Monterrey, à Rome et à Johannesburg. L'éradication de la pauvreté, la réduction de la dette, la libéralisation du commerce international comme facteur de développement sont les questions qui, à chaque fois, furent débattues de manière soutenue. Et nous faisons tous le même constat. Nous décelons tous les mêmes causes. Et j'en suis sûr, nous connaissons tous les réponses et les solutions à mettre en oeuvre.

Dans cette convergence, il devrait pourtant être facile de mettre un terme aux inégalités. Il devrait être facile d'harmoniser un monde qui depuis trop longtemps est coupé en deux; un monde qui génère tensions et frustrations. Il ne peut pas, il ne peut plus s'agir d'un partage superficiel, à la marge de notre opulence. Il nous faut une conception plus élevée de la coopération. Une coopération qui puiserait son inspiration, non pas dans le paternalisme mais dans le partenariat et dans le respect mutuel.

Mettre un terme aux inégalités, forger une solidarité nouvelle, c'est assurer aux générations futures un développement durable. À chacun de ces sommets, le monde riche a soulevé les espoirs des millions de pauvres qui cherchent une petite lueur dans leur nuit d'encre. Mais à chaque fois, à l'issue de ces grandes réunions, quand les discours se taisent, quand les avocats de la misère arrêtent leur plaidoyer incantatoire, le malheur, lui, reste encore et toujours sur sa faim. Et on a l'impression de n'avoir offert à ceux qui attendent tellement de nous, que le visage banal de nos postures creuses, de nos incantations péremptoires.

Les objectifs du Millénaire doivent devenir la référence de toutes les actions des Nations Unies, mais aussi de chacun de ses États Membres. Elles doivent se traduire tant en termes d'outils financiers que d'accès aux marchés et aux technologies. Je rappelle que mon pays s'est engagé à Monterrey à atteindre l'objectif de 0,7 % de son produit national brut consacré à la coopération au développement d'ici 2010 et que nous avons proposé de nouvelles initiatives en ce qui concerne le fardeau de la dette.

J'attache aussi une importance essentielle au suivi de la Conférence de Durban contre le racisme et à la mise en oeuvre de son programme d'action. La lutte contre les dérives racistes, les tendances à la discrimination et à l'intolérance est un combat essentiel pour des milliers d'êtres humains, victimes trop souvent silencieuses d'atteintes à leur dignité. Je tiens à souligner la portée historique du compromis acquis sur les causes et sur les origines du racisme. Ce point est fondateur d'un nouveau partenariat. Il m'a en effet toujours paru que sans la reconnaissance des injustices du passé, il ne pouvait y avoir de base prometteuse pour le futur.

Un autre défi que nous voulons relever et réussir, c'est l'égalité absolue entre les hommes et les femmes.

Cette exigence est un critère définitivement incontournable d'une civilisation de progrès et d'une conception achevée de la démocratie et de l'humanisme. Le Secrétaire général et son équipe, dont Louise Fréchette, peuvent compter sur l'engagement et sur le soutien de mon pays pour l'ensemble des réformes. Il faut revitaliser l'Assemblée générale, poursuivre le renforcement du Conseil économique et social, élargir le Conseil de sécurité, et mettre en œuvre les réformes organisationnelles. Je sais que les Nations Unies vont relever ces défis.

Le discours remarquable et d'une exceptionnelle hauteur de vues de notre Secrétaire général Kofi Annan, a rappelé avec pertinence, talent et détermination le sens de ce qui est finalement le gouvernement et le parlement du monde. Il était utile qu'il le fasse avec la conviction et l'intelligence qui est la sienne. Nous sommes avec lui pour refaçonner notre organisation et la mettre à la hauteur de toutes nos ambitions.

Mon pays a été à l'avant-garde de la lutte contre l'impunité pour les crimes les plus graves et pour le développement rapide d'un véritable droit pénal international. C'est pourquoi, nous continuons à appeler à l'universalité du Statut de Rome, et c'est pourquoi nous sommes déterminés à en préserver l'intégrité. Certes, nous savons que quand le droit croise la politique, la discussion n'est jamais facile. Mais nous sommes convaincus que rien n'arrêtera à long terme le droit de nos sociétés à demander des comptes lorsque sont commis les crimes les plus graves contre nos valeurs fondamentales. Les États gardent la responsabilité première d'engager des poursuites pour les crimes visés par le Statut de la Cour. Nous exhortons la communauté mondiale, y compris les plus grands d'entre nous, à donner à cette cour la crédibilité et les moyens que justifie cette si noble mission.

Mon pays a fait de la prévention des conflits une des priorités de sa politique étrangère. Il s'est engagé dans des actions concrètes de diplomatie préventive, en particulier en Afrique centrale où la Belgique mène une politique volontariste de soutien aux processus de paix de Lusaka et d'Arusha. La Belgique défend activement cette approche au sein de l'Union européenne. La Belgique entend faire de ce concept de prévention des conflits, de gestion de crise, d'accompagnement post-conflit une part essentielle de la doctrine internationale. Nous avons besoin de mécanismes permanents de surveillance et d'alerte qui permettent

de déceler à temps les crises et qui épargneraient dans la plupart des cas de nombreuses vies humaines. C'est pour les mêmes raisons que nous devons engager une véritable stratégie contre le financement illégal des conflits et le commerce illicite des ressources naturelles qui y est lié. L'exploitation sordide des ressources naturelles, comme par exemple les diamants de la guerre, contribue trop souvent à financer des drames régionaux, comme des guerres civiles ou interethniques, ou en tout cas, à les prolonger.

Face à ce défi, un système de contrôle international crédible fondé sur des critères communs, doit être mis en place. Des améliorations substantielles devraient être apportées au fonctionnement des différents comités de sanctions et une instance de contrôle unique avec un mandat de plus longue durée devrait, selon nous, être instaurée.

Le continent africain est au centre de nos préoccupations mais aussi de nos espoirs. La création de l'Union africaine lors du Sommet de Durban de l'Organisation de l'unité africaine ainsi que la dynamique du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) sont des avancées diplomatiques importantes de ces derniers mois. Le renforcement de la démocratie qui a résulté de plusieurs processus électoraux récents en Afrique est aussi un signe encourageant. Les perspectives pour le continent africain passent aussi par l'intégration régionale des pays d'Afrique, que nous encourageons. Nous observons là aussi des signes positifs bien qu'encore fragiles de réconciliation dans des pays dévastés depuis trop longtemps par des conflits, qu'il s'agisse de l'Afrique des Grands Lacs, de l'Angola ou du Soudan.

Les efforts se sont multipliés cette année pour trouver une solution au conflit en République démocratique du Congo. Sur le plan interne, le dialogue intercongolais a abouti d'abord à un accord partiel à Sun City. Cet accord a créé une dynamique inclusive, grâce aux efforts sud-africains que je souhaite saluer ici. L'accord de Pretoria aborde les causes principales du conflit en République démocratique du Congo : son intégrité territoriale et les préoccupations du Rwanda en matière de sécurité. La Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo est appelée à jouer un rôle crucial dans l'accompagnement de cet accord par une opération de désarmement et de démobilisation des groupes armés.

J'exhorte le Rwanda et la République démocratique du Congo à saisir cette opportunité pour rendre à leurs populations la stabilité et la prospérité qu'elles méritent. J'aimerais aussi saluer les efforts de l'Envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU, M. Niasse, pour ramener toutes les parties congolaises à la table de négociations et arriver ainsi à un accord inclusif et démocratique.

Par mes multiples rencontres dans la région j'ai appris à bien connaître les acteurs politiques congolais. Je sais qu'ils ont la volonté, l'autorité, la compétence et le sens de l'histoire pour donner corps aux rêves de paix et de prospérité d'une population qui souffre depuis trop longtemps.

Je me dois également de saluer les efforts de la médiation sud-africaine et tanzanienne dans la négociation d'un cessez-le-feu au Burundi. Malgré les avancées obtenues, la recrudescence des affrontements violents risque de miner les acquis du processus d'Arusha qui ont été remarquablement facilités sous l'autorité morale et politique du Président Nelson Mandela. Je voudrais aussi lancer un appel pressant à l'ensemble des partenaires internationaux pour que nous puissions examiner vraiment les initiatives concrètes à prendre afin d'aider le Burundi à sortir de sa crise politique, économique et sociale. Les difficultés dans ces domaines sont, j'en suis convaincu, des facteurs qui compliquent, en tous cas, la solution politique.

Dans une région toujours à la recherche d'une stabilité structurelle, nul ne peut faire l'impasse sur le conflit israélo-palestinien. La violence quotidienne entraînant la souffrance de pères, de mères et d'enfants, nous oblige à réaffirmer les seuls principes garants d'une solution durable et équitable : la terre contre la paix, un État palestinien viable, la sécurité pour Israël. Plutôt que de vouloir dépasser les acquis d'Oslo et de Madrid, il convient de les confirmer en les concrétisant. C'est ce que l'Union européenne s'est efforcée de faire par l'établissement d'une feuille de route qui précise les engagements à réaliser par les parties concernées, dans la perspective d'une solution globale et permanente.

Enfin, j'en termine par une question qui représente, à mes yeux, un enjeu de dimension planétaire. La question iraquienne nous interpelle tous, parce qu'elle en appelle à un questionnement sur plusieurs plans, comme, par exemple, la nécessité de

conjurer le risque d'une menace majeure pour la communauté internationale, comme, par exemple, pour garantir la crédibilité de notre organisation, comme, par exemple, le fait de savoir si oui ou non un pays possède des armes de destruction massive capables d'infliger la mort à des millions de personnes, et aussi comme, par exemple, le fait de savoir si un pays bafoue ses obligations à l'égard des Nations Unies ou encore sur le fait de savoir si l'intervention militaire unilatérale à titre préventif pose ou non un problème de doctrine en droit international.

Toutes ces questions sont au coeur de notre organisation, sont au coeur de nos missions, sont au coeur de ses responsabilités politiques, individuelles et collectives.

Je veux rappeler avec force que chacun d'entre nous, en signant la Charte des Nations Unies, y a solennellement souscrit et adhéré. C'est pourquoi, au nom de mon pays, au nom de tous les concitoyens de mon pays, je désire adresser un appel dépourvu d'ambiguïté à l'Iraq. Je demande formellement et solennellement aux autorités iraqiennes qu'elles exécutent, séance tenante et sans conditions, les résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Seule cette attitude de respect de notre organisation, de respect de ce que nous sommes collectivement et individuellement, peut éviter le recours à la force. J'en appelle aux autorités iraqiennes pour qu'elles saisissent cette ultime opportunité.

Tous ces défis appellent une action concertée, solidaire et multilatérale. Le monde est devenu un village, mais les esprits restent encore trop souvent hermétiques à l'écoute attentive de l'autre, trop souvent traité en étranger, voire en intrus. Il me paraît essentiel que les cultures humaines, amenées à se côtoyer chaque jour davantage, apprennent à mieux se connaître pour pouvoir vivre en harmonie.

Les regards divers que les citoyens de notre planète jettent sur la vie, sur la religion, sur l'organisation sociale, sur le passé et sur l'avenir sont traversés par une aspiration fondamentale qui est le commun dénominateur à tous, à savoir le rêve de justice, de bonheur, d'égalité. Le rêve est souvent le même, seuls les chemins pour lui donner corps varient. Le respect de l'autre dans sa différence peut tracer la voie vers un monde plus harmonieux. C'est notre mission, à nous responsables politiques, d'y travailler

sans relâche pour élargir, jour après jour, le fonds commun des valeurs que nous avons en partage.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Somsavat Lengsavad, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République démocratique populaire lao.

**M. Lengsavad** (République démocratique populaire lao) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, au nom de la délégation du Laos, je voudrais vous transmettre mes félicitations pour votre accession à la présidence de cette cinquante-septième session de l'Assemblée générale.

La session actuelle a lieu alors que les États Membres sont entrés dans la troisième année du processus de mise en œuvre des objectifs de développement adoptés lors du Sommet du Millénaire. Au cours de ces deux années, des progrès satisfaisants ont pu être réalisés dans cette voie, mais il reste encore beaucoup à faire. À notre avis, la guerre contre la pauvreté mérite notre plus grande attention, car la pauvreté cause des millions de morts et fait barrage au développement durable. En outre, notre planète est maintenant exposée au fléau du terrorisme sous diverses formes. Notre gouvernement travaillera dans un esprit de solidarité avec la communauté internationale dans la lutte contre ce fléau.

Depuis la fin du XXe siècle, on a souvent dit que la mondialisation offrait des possibilités considérables en matière économique et pour le développement des pays dans le monde. Toutefois, il est évident qu'elle a aussi créé bien des difficultés pour la plus grande partie de la population mondiale, en particulier pour les populations vivant dans les pays en développement. L'effet le plus marquant de la mondialisation est que la disparité entre pays développés et pays en développement continue de s'accroître.

Sur cette toile de fond, bien que les pays en développement, dans un esprit de responsabilité et de partenariat, aient adopté diverses mesures pour faire face à ces inconvénients, ils se trouvent encore aux prises avec la nécessité de trouver le financement et les ressources humaines leur permettant l'accès aux nouvelles technologies. Il faut ajouter à cela leur incapacité d'accéder aux marchés des pays développés. Bien que la Conférence internationale sur le financement du développement et d'autres conférences internationales aient fait entrevoir l'espoir que ces désavantages et ces problèmes difficiles puissent

trouver une solution, les résultats ont été loin d'être satisfaisants.

De plus, le Sommet mondial qui s'est tenu à Johannesburg au début de ce mois n'a pas su répondre aux fortes aspirations des pays en développement et de la communauté internationale, pour ce qui est du développement durable. Ce n'est qu'en mettant en œuvre les engagements pris et les promesses faites lors de ces conférences internationales que nous pourrions assurer un développement équitable et durable, ainsi qu'une paix durable pour l'humanité.

Nous continuons à rechercher l'instauration d'un monde pacifique, ainsi que la coexistence et la coopération pour le développement. Toutefois, à notre grand regret, de violents conflits continuent de faire rage dans de nombreuses régions de notre planète, en raison de l'héritage du passé ainsi que d'autres facteurs.

Nous nous réunissons de nouveau ici, animés par la conviction que l'ONU, en tant que seule organisation à vocation véritablement universelle, devrait se voir confier une responsabilité plus grande et devrait jouer un rôle plus important, conformément à la Charte et au droit international, lui permettant par là même de régler de nombreux différends qui existent dans le monde et de prévenir l'émergence de nouveaux points chauds, ainsi que l'ingérence dans les affaires intérieures d'États indépendants et souverains.

De la même façon, nous devrions continuer à préconiser une réforme de l'Organisation des Nations Unies afin de l'aider à faire face aux défis redoutables que sont l'élimination de la pauvreté et la promotion du développement durable. Il faudrait en particulier procéder à une réforme du Conseil de sécurité afin de lui permettre de s'acquitter de ses responsabilités en matière de défense de la paix et de promotion de la sécurité. Dans ce contexte, je voudrais rendre hommage au Secrétaire général, M. Kofi Annan, qui n'a pas ménagé ses efforts pour rendre notre organisation plus efficace, et formule le vœu que ses efforts soient couronnés de plus de succès encore à l'avenir.

La République démocratique populaire lao partage les vives préoccupations de la communauté internationale pour ce qui est de l'usage excessif de la force au Moyen-Orient depuis mars dernier. Conformément à la position commune adoptée par le Mouvement des non-alignés en ce qui concerne le

processus de paix au Moyen-Orient, la République démocratique populaire lao est d'avis que seul un règlement politiquement négocié, acceptable pour les deux parties et mis en oeuvre sous contrôle international permettra d'instaurer la paix, la stabilité et la coopération dans la région. Ce règlement doit être établi sur la base du respect des droits inaliénables du peuple palestinien, qui doit être en mesure de créer un État indépendant et viable, lui permettant de vivre côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité à l'intérieur de frontières internationalement reconnues, conformément à toutes les résolutions pertinentes des Nations Unies.

La République démocratique populaire lao est également vivement préoccupée par la question de l'Iraq – nation indépendante et souveraine et État Membre de l'ONU. Nous sommes d'avis que cette question devrait être réglée par les Nations Unies par la voie politique.

En ce qui concerne la région des Caraïbes, la République démocratique populaire lao réitère son appel pour que soit levé le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique. Si l'on mettait un terme à cette politique persistante et dépassée, cela ne relèverait pas simplement d'une mise en oeuvre effective des diverses résolutions de l'Assemblée générale, ainsi que du respect du droit international et des courants de pensées qui existent actuellement dans le monde, mais aussi encouragerait la prospérité économique et la coopération dans l'ensemble de la région.

En ce qui concerne la péninsule coréenne, le Gouvernement lao se félicite des événements positifs récemment survenus, en particulier des pourparlers intercoréens au niveau ministériel, ainsi que des préparatifs de négociation entre la République populaire démocratique de Corée, les États-Unis d'Amérique et le Japon. Ces développements permettront d'ouvrir la voie vers la réalisation de l'objectif de la réunification nationale pacifique de la Corée, et contribueront de façon non négligeable à consolider la paix et la stabilité en Asie de l'Est et dans la région Asie-Pacifique.

Alors que de nombreux autres pays tirent profit des avantages résultant de la mondialisation, les pays en développement sans littoral sont encore marginalisés du fait de leur situation géographique défavorisée. L'absence d'un accès territorial à la mer,

aggravé par l'isolement et l'éloignement des principaux marchés internationaux, ainsi que par des frais de transport en transit prohibitifs, demeurent d'importants obstacles pour ces pays et les empêchent d'atteindre les objectifs de développement économique et d'élimination de la pauvreté. En outre, ce handicap géographique nous empêche d'exercer notre droit d'être concurrentiels au sein du système commercial international et par là même d'en tirer tous les avantages possibles. En tant que pays qui assume actuellement la présidence du Groupe des pays en développement sans littoral, la République démocratique populaire lao exprime sa reconnaissance et sa gratitude à l'Assemblée générale pour la décision qu'elle a prise l'année dernière, de convoquer en 2003 une réunion ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit et des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit.

Au cours de l'année écoulée, la République démocratique populaire lao a réalisé un certain nombre de progrès importants en matière de développement socio-économique. Il convient de noter à cet effet l'importance que revêtent les élections, conduites avec succès à la cinquième Assemblée Nationale le 24 février dernier. Cela a contribué à améliorer progressivement le niveau de vie du peuple lao, quelle que soit l'appartenance ethnique de chacun, et a garanti et renforcé la stabilité politique et l'ordre social.

Outre la coopération qu'elle offre à la communauté internationale et qui recouvre de nombreux domaines, la République démocratique populaire lao a contribué au renforcement de la solidarité en Asie ainsi qu'à la cause de la paix, de l'amitié, de la coopération et du développement parmi les nations du monde entier.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au Ministre des Affaires étrangères de l'Arménie, S. E. M. Vartan Oskanian.

**M. Oskanian** (Arménie) (*parle en anglais*): Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur, à l'occasion de votre élection à la présidence de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale, et vous souhaiter plein succès dans vos activités. Je voudrais également remercier M. Hang Seung-soo pour la manière efficace dont il a conduit les travaux de la cinquante-sixième session.

C'est avec un plaisir tout particulier que je salue l'admission de la Suisse au sein de l'Organisation des Nations Unies. Que nous ayons le plaisir et l'occasion d'accueillir un membre nouveau de cette qualité – une démocratie de longue date qui n'a choisi que récemment de se joindre à cette instance – témoigne de la vitalité, de la viabilité et de la pertinence de cet organe unique.

L'année dernière à la même époque, les États tant nouveaux qu'anciens ont été foudroyés par une terreur qui reste encore indescriptible. Nous nous ressentions encore des effets du coup énorme que le terrorisme avait porté, même quand nous cherchions à comprendre pourquoi cet événement s'était produit. Des millénaires d'expérience des ravages causés par la guerre ne nous avaient pas fourni les outils nécessaires pour comprendre cette nouvelle forme de combat.

Aujourd'hui, un an plus tard, alors que nous nous consacrons avec persévérance et détermination à éliminer le mal, nous continuons aussi d'en rechercher les causes. Nous faisons assurément une distinction entre saisie des faits et concordance des vues, entre prise de conscience et acquiescement, entre compréhension et justification. En même temps, nous reconnaissons que le diagnostic ne débouche pas toujours sur un traitement.

Nous ne pouvons pas retourner là où nous étions il y a un an, ni dans nos hypothèses ni dans nos actes. La question fondamentale à laquelle nous devons répondre est la suivante : que pouvons-nous ou ne pouvons-nous pas, que devons-nous ou ne devons-nous pas faire à d'autres êtres humains? Notre réponse doit inclure le rejet des injustices flagrantes et de la pauvreté abjecte. Ceci aiderait considérablement à réduire le désespoir qui perpétue ces maux de société.

C'est avec ces pensées à l'esprit que nous nous félicitons des objectifs et des calendriers adoptés pour accélérer les mesures portant sur une vaste gamme de questions lors du récent Sommet mondial pour le développement durable. Un des objectifs cruciaux est la nécessité de fournir de l'eau – et d'en gérer l'approvisionnement –, élément de base de la vie et condition fondamentale d'une vie digne. Sans cela, la stabilité économique et politique n'est pas possible. Les deux principales manifestations de l'activité de l'ONU cette année – la Conférence internationale sur le financement du développement et la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux

enfants – montrent aussi qu'il faut aborder simultanément la question du développement économique et social afin d'instaurer la paix et la sécurité mondiales.

En Arménie aussi, nous nous concentrons sur ces deux aspects du développement. La stratégie de réduction de la pauvreté du Gouvernement arménien a pour but d'établir un système de formulation et d'application des stratégies de développement humain durable dans les régions endommagées par des séismes et des conflits. Nous nous efforcerons de le faire en renforçant les capacités nationales de gouvernance et en rétablissant les services sociaux dans l'éducation et la santé, le développement de l'agriculture, la reforestation et la préparation aux catastrophes.

À la suite de la session extraordinaire consacrée aux enfants, l'Arménie a formulé et mis en œuvre un Plan national d'action en faveur des enfants. Ce plan définit des objectifs sur 10 ans pour la protection des droits de l'enfant, décrit dans les grandes lignes les stratégies principales, et établit des indicateurs et des mécanismes pour suivre les progrès accomplis vers la réalisation de ces objectifs.

Les décennies passées de sommets et de forums sur tous les maux sociaux et économiques auxquels font face les sociétés modernes ont largement montré que des partenariats engagés sont nécessaires pour un progrès véritable. Les gouvernements et la société civile doivent travailler ensemble à mettre en œuvre les décisions de ces forums, mais au niveau mondial, les gouvernements et les institutions internationales doivent également fournir les ressources et l'élan pour leurs agendas planétaires.

La prospérité économique dépend de la stabilité interne, régionale et internationale. La stabilité, à son tour, dépend de la coopération et de la bonne volonté. Dans notre région, en dépit de l'existence de différents conflits, nous continuons d'espérer que les processus démocratiques créeront des sociétés civiles dont les dirigeants responsables seront résolus à régler les problèmes politiques.

En Arménie, nous attendons avec intérêt une année d'élections : les élections présidentielles – les quatrièmes depuis l'indépendance – seront suivies par des élections parlementaires, qui seront elles-mêmes suivies par un référendum sur les réformes constitutionnelles. Nous sommes fiers d'avoir depuis plus de sept ans une constitution qui fonctionne, et que

cette constitution nous ait permis de traverser des périodes difficiles sans que ceci entraîne des troubles internes. Néanmoins, comme toute société en évolution, nous reconnaissons la nécessité de procéder à des changements afin de refléter plus exactement notre volonté de devenir une société qui respecte la primauté du droit et les droits des individus.

Nous sommes fiers également de ce que les Arméniens du Haut-Karabakh, au milieu de leur lutte pour l'autodétermination, aient eux aussi achevé un autre cycle d'élection présidentielle. À vrai dire, le peuple du Haut-Karabakh mérite d'être félicité pour avoir établi l'état de droit en dépit de conditions économiques et sociales défavorables.

Tandis que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et les Coprésidents du Groupe de Minsk continuent de travailler avec l'Arménie, l'Azerbaïdjan et le Haut-Karabakh en vue de trouver un règlement qui déterminera sagement – c'est-à-dire en tenant compte des réalités sur le terrain – le statut définitif du Haut-Karabakh, il est évident que seuls des dirigeants démocratiquement élus et bénéficiant d'un mandat populaire seront en mesure de participer de façon active et légitime aux négociations finales sur le statut de leur propre peuple. Et c'est ainsi qu'en 1992, à la réunion tenue à Helsinki du Conseil des Ministres de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, il a été décidé que les représentants élus et autres du Haut-Karabakh seraient invités à la Conférence de Minsk, chargée de déterminer le statut définitif du Haut-Karabakh.

En conséquence, alors que les élections et la démocratisation ne présupposent aucun statut, l'autodétermination est toujours plus légitime quand elle s'accompagne de processus démocratiques. La communauté internationale semble comprendre, salue souvent et aide parfois les processus démocratiques électoraux dans les régions dont le statut juridique international est encore incertain et manifestement soumis à la souveraineté d'un État existant. Nous ne comprenons pas pourquoi ces approches ou stratégies sages et ne présageant pas de l'avenir seraient refusées au Haut-Karabakh où une autonomie de facto est déjà en place depuis près de 10 ans.

La démocratisation et l'autodétermination deviennent à la fois nécessaires et inévitables quand la formation d'une nouvelle entité indépendante est créée à l'intérieur d'États où la démocratie n'est pas

suffisamment forte, qui ne respectent pas de façon satisfaisante les droits de l'homme et qui n'appliquent pas les principes de l'Organisation des Nations Unies. Rien ne démontre davantage ce fait que la prochaine adhésion de Timor-Leste à l'Organisation. C'est donc avec plaisir que le Gouvernement arménien présente ses félicitations les plus sincères à ce pays. L'adhésion prochaine de Timor-Leste est la preuve qu'un rejet en bloc de revendications à l'autodétermination n'est pas valide et ne tient pas compte du fait bien réel que de tels mouvements ne sont pas, de par leur nature, tous identiques ou ni même similaires. Diverses luttes pour l'autodétermination ont évolué de manières bien différentes; c'est pourquoi elles doivent être abordées différemment.

Le défi, pour la communauté internationale, reste d'adopter des politiques qui favoriseront le règlement pacifique de chaque conflit. Afin d'adopter des politiques correctes, il faut définir des critères permettant d'évaluer et de juger chaque cas individuellement, en prenant en compte de manière réaliste la situation réelle sur le terrain pour arriver à une paix durable.

Cette paix, c'est ce qu'attend le peuple du Haut-Karabakh et de toute la région, et l'on penserait que c'est également ce que souhaitent les dirigeants de l'Azerbaïdjan. Compte tenu des réunions très prometteuses qui se déroulent entre les Présidents de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan, nous avons des raisons d'être positifs. Toutefois, ayant écouté les observations que mon collègue d'Azerbaïdjan a faites ce matin à cette tribune, je suis non seulement choqué, mais aussi consterné, qu'il soit en décalage par rapport aux progrès réalisés dans la région par les Présidents de nos deux pays.

Près de deux ans se sont écoulés depuis les réunions de Paris et de Key West au cours desquelles la communauté internationale a présenté ses vues sur la question. Depuis lors, certains représentants de l'Azerbaïdjan, par désespoir ou par ignorance, ont utilisé tous les moyens à leur disposition pour discréditer les initiatives de la communauté internationale, recherchant des moyens de les relier de façon artificielle aux questions critiques du jour.

Après le 11 septembre, les échanges de propos sur la menace du terrorisme international ont poussé l'Azerbaïdjan à proférer des accusations qui ont eu pour effet de nuire à sa propre réputation quand,

d'après des sources occidentales, on a appris que l'Azerbaïdjan avait depuis 10 ans des rapports avec des terroristes, et il a été établi que l'Azerbaïdjan avait effectivement servi de plaque tournante régionale aux terroristes. Ceci n'a donc pas marché. Aujourd'hui, alors que la communauté internationale parle de la responsabilité des pays en vertu des résolutions du Conseil de sécurité, l'Azerbaïdjan fait de manière frivole les mêmes accusations contre l'Arménie, sans considérer que l'Arménie a fait exactement ce qu'attendait la communauté internationale : elle a utilisé ses bons offices, en collaboration avec les dirigeants du Haut-Karabakh, pour trouver un règlement pacifique à ce conflit.

L'Azerbaïdjan peut soit continuer ses manipulations grossières et délirantes, prendre ses désirs pour des réalités et espérer un retour à une situation historique, militaire et politique révolue de longue date, soit rejoindre la communauté internationale, en usant des bons offices des Coprésidents du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), afin de continuer la recherche difficile de la paix. Les populations sur le terrain, des deux côtés, ont montré leur empressement à parvenir à la paix et à la stabilité politique et économique. Au plus haut niveau, les dirigeants poursuivent un dialogue honnête qui éliminera peu à peu les obstacles politiques. Nous, auxquels a été confiée la tâche de transformer ces efforts et ces désirs en une paix juste, devons le faire de manière honnête et responsable.

Je tiens à dire que le Haut-Karabakh n'a jamais, au grand jamais, fait partie d'un Azerbaïdjan indépendant. Que nous nous placions d'un point de vue historique ou géographique, que nous adoptions une perspective politique à long terme ou que nous regardions la réalité en face sur le terrain, les hommes, les femmes et les enfants du Haut-Karabakh ont mérité le droit de vivre en paix sur leurs terres ancestrales.

Je saisis cette occasion pour réitérer la déclaration faite par le Président Kocharian devant l'Assemblée générale il y a deux ans concernant le travail à faire pour offrir la reconnaissance du génocide arménien et empêcher qu'une telle atrocité ne se reproduise. Nous adressons notre profonde gratitude à tous les gouvernements, parlements et organes internationaux qui ont reconnu le génocide arménien et nous promettons notre coopération à tous ceux qui sont engagés actuellement dans le processus de

réaffirmation des faits de ce crime contre l'humanité. En tant que signataire de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, le Gouvernement arménien considère comme prioritaire de prévenir de futurs génocides et de lutter contre toute tentative de nier les génocides passés. Nous appuyons toutes les initiatives de nature à renforcer le consensus international en faveur de ce traité historique.

Il devient manifeste que le présent millénaire ne sera pas non plus exempt de violence. Aujourd'hui que la paix mondiale semble un espoir distant, l'Arménie observe avec beaucoup d'appréhension les situations explosives dans le Caucase, au Moyen-Orient et ailleurs. Pour faire face à ces questions, l'Arménie appuie les propositions du Secrétaire général visant à renforcer l'Organisation pour lui permettre de mieux faire face aux nouvelles questions à régler. En outre, l'Arménie est favorable à une représentation plus équitable au Conseil de sécurité, ainsi qu'à davantage de transparence dans ses travaux.

La situation au Moyen-Orient, en Afghanistan et autour de l'Iraq illustre combien nous avons besoin d'une Organisation dynamique et renforcée, capable d'affirmer la volonté de ses Membres et dotée d'un plus grand pouvoir d'application de ses décisions.

Alors qu'États et gouvernements s'efforcent toujours de trouver de nouveaux moyens de régler les conflits internes qui apparaissent et les liens réciproques de plus en plus complexes, l'Arménie estime que l'ONU doit servir tous les principes de justice économique et politique et d'égalité entre les peuples, qui sont si faciles à défendre en parole mais si difficiles à appliquer dans la réalité. Compte tenu de notre histoire faite de hauts et de bas, comme notre géographie problématique, il n'est pas surprenant que l'Arménie préconise le multilatéralisme et la sécurité collective. Avec la perspective particulière que nous confèrent nos ressources et nos limites, nous sommes bien conscients que la paix ne saurait exister sans justice sociale, sans développement durable et sans respect des droits de toutes les personnes et de tous les peuples dans la communauté des nations.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Marwan Muasher, Ministre des affaires étrangères de la Jordanie.

**M. Muasher** (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous présenter ainsi qu'à votre pays ami, la République

tchèque, nos chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale de l'ONU à sa cinquante-septième session. Votre prudence bien connue et vos qualités diplomatiques vont vous être fort utiles pour atteindre les nobles objectifs de tous nos peuples et nos nations. Je voudrais également ajouter un mot de remerciement et d'hommage à votre prédécesseur, S. E. M. Han Seung-soo, pour sa remarquable direction des travaux de la cinquante-sixième session.

Deux États sont actuellement admis au sein de notre organisation : la Confédération suisse et, bientôt, la République démocratique de Timor-Leste. Malgré leur parcours différents, chacun va contribuer à renforcer et enrichir la communauté de l'ONU. La Jordanie leur souhaite à tous deux une chaleureuse bienvenue et un plein succès.

L'ouverture de l'actuelle session a coïncidé avec le premier anniversaire des odieux attentats terroristes qui ont frappé New York, Washington, et la Pennsylvanie. En réaffirmant la condamnation de la Jordanie face à ces actes de terrorisme, je voudrais une fois de plus adresser nos vives condoléances et l'expression de nos sentiments les plus sincères aux familles des milliers de personnes qui ont perdu la vie à cause de ces attentats lâches et criminels contre la ville et le pays d'accueil de notre organisation. Les victimes appartiennent à des nationaux, ethnies, confessions et cultures très diverses. C'est une illustration saisissante de la manière dont le terrorisme est vraiment aveugle à tous ces critères. La communauté internationale s'est montrée à la hauteur de la situation en réagissant aux événements de manière rapide, collective et décisive. C'est l'ONU elle-même qui a fourni le cadre d'une coalition mondiale, appuyée en cela par notre volonté politique commune et par la gravité du cas dont nous étions saisis. L'Assemblée a donc adopté la résolution 56/1, pendant que le Conseil de sécurité adoptait les résolutions 1368 (2001) et 1373 (2001). Cette série de décisions adoptées par notre organisation, qui représente toutes les cultures, idéologies et appartenances ethniques, a mis en place le programme officiel de lancement de la campagne mondiale actuelle contre le terrorisme.

Mon pays, la Jordanie, a également souffert du terrorisme et de ses maux. Des terroristes s'en sont pris à nos symboles nationaux, à nos ressortissants et à nos intérêts à cause de nos positions de principe, à

commencer par notre ferme détermination de lutter contre le terrorisme. Tout ce temps, la Jordanie a été à l'avant-garde de tous les efforts internationaux visant à poursuivre sans relâche ce fléau et à s'y attaquer de front; elle a même consacré toutes ses ressources à une campagne globale visant à l'éliminer totalement.

Parallèlement, la position de la Jordanie est nettement dessinée et sans équivoque. Nous rejetons et condamnons le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Nous avons déclaré de façon catégorique ce refus vigoureux du terrorisme, quels qu'en soient la source, les auteurs ou les victimes. En outre, nous ne laissons aucune place aux essais de justification qui sont faits, quels qu'ils soient, y compris les arguments reposant éventuellement sur des critères religieux, ethniques ou nationaux. Par conséquent, la Jordanie traite toutes les formes de terrorisme comme des actes criminels.

Dans le même contexte, je voudrais souligner notre conviction que l'élimination du terrorisme est un objectif commun à tous les États et toutes les sociétés. Je voudrais, par conséquent, attirer l'attention de l'Assemblée sur la tendance qui s'est fait jour, aidée par des intentions pernicieuses et malveillantes, de lier faussement le terrorisme à une religion ou à une culture déterminée. Je veux croire que cette assemblée partage ma conviction qu'il est désormais impératif de s'attaquer à ces tentatives douteuses. De fait, c'est indispensable si nous voulons poursuivre notre campagne soutenue et concertée en vue d'un seul objectif primordial : l'élimination totale du terrorisme.

La situation actuelle au Moyen-Orient est extrêmement dangereuse et ne cesse d'empirer, particulièrement dans les territoires palestiniens occupés. La réoccupation par Israël des territoires de l'Autorité palestinienne et la persistance de cette occupation, avec les mesures et politiques qui en résultent, en particulier les politiques de bouclages et de siège, ont créé des conditions de vie intolérables pour le peuple palestinien. Ces conditions insupportables ont poussé plusieurs agences humanitaires et organes internationaux à déclarer l'état d'urgence. Les mesures israéliennes visant à étrangler le peuple palestinien sur les plans économique et politique, dans le but de le mettre à genoux et de le forcer à renoncer à ses droits, ont atteint des niveaux de gravité inadmissibles. Les taux de malnutrition ont doublé parmi la population palestinienne. Les maladies liées à la malnutrition et à la faim sont endémiques,

particulièrement parmi les enfants, les femmes et les personnes âgées. L'impact cumulatif de tous ces facteurs a créé un terrain fertile à la frustration et au désespoir, ce qui engendre inévitablement la haine, la rancœur et la violence.

En conséquence, il convient de faire face à la situation de manière efficace et expéditive. Nous espérons qu'Israël fera le premier pas en mettant sans retard un terme à son occupation des villes palestiniennes. Nous attendons aussi qu'Israël cesse immédiatement sa politique de bouclages et de siège. Il est de l'intérêt d'Israël de mener des politiques constructives envers les Palestiniens, afin de rétablir la confiance mutuelle et de rendre vie aux valeurs de réconciliation et de coexistence entre les deux peuples. Nous estimons que l'approche suivie actuellement par Israël est irrationnelle, car elle engendre un usage excessif de la force, qui ne sert qu'à attiser la haine et à reconstituer les sources de violence.

Nous nous félicitons des faibles signaux d'encouragement reflétés dans l'accord auquel sont parvenues les parties palestinienne et israélienne le 19 août 2002, qui prévoit le retrait progressif par Israël de certaines villes palestiniennes qui ont été réoccupées par Israël, mais nous adjurons Israël de mettre en oeuvre fidèlement et rapidement la résolution 1402 (2002) du Conseil de sécurité, qui prévoit un total retrait israélien de toutes les villes palestiniennes.

D'un point de vue humanitaire et politique, la Jordanie s'oppose au ciblage des civils israéliens et reconnaît la nécessité d'examiner tout l'éventail des questions sécuritaires. La Jordanie estime toutefois que la seule manière de résoudre la question israélo-palestinienne est de reprendre le processus de paix dans son ensemble, au point où il était resté bloqué, et dans le cadre convenu d'un retrait israélien complet de tous les territoires arabes occupés en 1967, y compris les territoires palestiniens, syriens et libanais; d'établir un État palestinien indépendant avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 425 (1978) et 1397 (2002).

Dans ce contexte, je tiens à souligner l'importance de l'initiative adoptée par les dirigeants arabes au Sommet de Beyrouth, en mars dernier. Cette initiative a défini une approche équilibrée en termes d'idées et d'arguments pratiques, qui démontrent sans

le moindre doute une véritable détermination panarabe de parvenir à une paix juste, durable et complète. Ce plan comporte l'engagement par les États arabes de conclure des accords de paix avec Israël pour un retrait complet des territoires palestiniens, syriens et libanais aux frontières du 4 juin 1967, pour l'établissement de l'État indépendant de Palestine avec Jérusalem-Est comme capitale et un règlement juste et convenu de commun accord de la question des réfugiés palestiniens sur la base des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

Je suis convaincu que le Gouvernement israélien se montrera à la hauteur des espoirs et des aspirations des peuples arabes et du peuple israélien de vivre dans la paix, la justice et la dignité. Nous espérons que le Gouvernement israélien répondra à cette initiative sincère et équilibrée, qui a été approuvée par tous les États et parties intéressés par le processus de paix. En outre, cette initiative va également dans le sens de la vision et de l'engagement énoncés par le Président des États-Unis d'Amérique, George W. Bush, sur la forme d'une solution finale à la question israélo-palestinienne et, dans cet objectif, sur la base d'un État palestinien indépendant qui serait créé à côté de l'État israélien d'ici à 2005 au plus tard.

À cet égard, la Jordanie appuie les efforts qui ont été déployés pour établir un itinéraire clair menant à la concrétisation de l'engagement du Président Bush : premièrement, en définissant les obligations des parties israélienne et palestinienne; deuxièmement, en établissant un calendrier clair pour toutes les phases de réalisation de ces obligations, afin que la date limite de la naissance d'un État indépendant ne dépasse en aucun cas le milieu de l'année 2005; et, troisièmement, en acceptant la création d'un mécanisme de supervision international qui veillera à ce que ces mesures soient mises en place à temps et en bon ordre et que le processus de mise en oeuvre soit suivi.

Nous espérons que cette proposition sera examinée à la réunion du Quatuor à New York dans quelques jours, qui visera à adopter un plan d'action et à définir une obligation internationale complète. Les parties se lanceront ensuite dans le processus de mise en oeuvre en vue d'établir un État palestinien dans un délai inférieur à trois ans. Nous espérons que cette réalisation donnera un élan nouveau au processus en vue d'aboutir à la conclusion d'une paix complète israélo-syrienne et israélo-libanaise dans le même délai.

Conformément aux principes des Nations Unies consacrés dans la Charte, notamment à l'article 2, au paragraphe 4, qui interdit la menace ou l'emploi de la force dans les relations internationales et considère que ce droit appartient exclusivement au Conseil de sécurité en cas de violation de la paix et de la sécurité internationales, la Jordanie pense qu'il convient d'assurer la mise en oeuvre immédiate et totale de toutes les résolutions du Conseil de sécurité, en particulier celles qui portent sur les prisonniers koweïtiens, la question des personnes disparues, et le retour des inspecteurs d'armes pour résoudre les questions en suspens entre l'Organisation des Nations Unies et l'Iraq. Si ces conditions sont remplies, cela permettra d'éviter au peuple iraquien, qui souffre depuis trop longtemps, une action militaire qui ne ferait qu'aggraver ses souffrances. En outre, cette formule épargnerait à toute la région les conséquences désastreuses des opérations militaires.

Réaffirmant le principe qui postule que les différends doivent être résolus de manière pacifique, nous invitons la République islamique d'Iran à répondre aux appels lancés par les Émirats arabes unis pour arriver à un règlement pacifique sur le problème des trois îles. Nous exhortons l'Iran à accepter de renvoyer l'affaire à la Cour internationale de Justice. Nous encourageons également les efforts qui ont été déployés par les deux parties à Chypre pour arriver à une solution juste et pacifique de la question chypriote. Nous appelons également à une solution juste et pacifique sur la question chypriote ainsi que sur le différend entre l'Inde et le Pakistan s'agissant du Cachemire. Nous ne doutons pas que l'Assemblée appuiera et renforcera ces efforts.

La Jordanie reconnaît la nature des transformations qui ont eu lieu dans les relations internationales et dans le paysage mondial ces dernières décennies. Nous soulignons, en conséquence, que l'Organisation des Nations Unies doit s'adapter en procédant à une réorganisation effective, afin de conserver sa pertinence en tant que première instance internationale de coopération et de coordination mondiales dans tous les domaines qui intéressent l'humanité. Une Organisation des Nations Unies robuste continuera ainsi d'incarner les espoirs et les aspirations de toute l'humanité.

Je tiens ici à rendre un hommage spécial au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour la

clairvoyance, le dynamisme et la souplesse dont il fait preuve dans l'accomplissement de ses tâches. Ces qualités personnelles remarquables rehaussent sa performance impressionnante, que la Jordanie appuie et apprécie.

*M. Gallegos Chiriboga (Équateur), Vice-Président, assume la présidence.*

En terminant, je voudrais saluer chaleureusement la création de la Cour pénale internationale et l'entrée en vigueur de son Statut. Nous nous attendons à ce que la Cour consolide les grands principes et buts de l'ONU elle-même. Je voudrais souligner que nous appuyons pleinement tous les efforts visant à renforcer et à revitaliser le système de l'ONU, y compris la réforme structurelle en cours et l'examen de la composition du Conseil de sécurité en vue de son élargissement, afin de le rendre plus représentatif des nouvelles réalités internationales. Enfin, je souhaite à l'Assemblée tout le succès possible dans ses débats.

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Joseph Borg, Ministre des affaires étrangères de Malte.

**M. Borg** (Malte) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord, au nom de mon gouvernement, de féliciter chaleureusement M. Jan Kavan au moment où il assume la présidence de l'Assemblée générale. Il a très bien servi la République tchèque en qualité de Ministre des affaires étrangères, et j'ai pleinement confiance en sa capacité de relever les nombreux défis que la cinquante-septième session de l'Assemblée générale ne manquera pas de présenter. Je tiens à l'assurer du plein appui de ma délégation dans l'exécution de ses devoirs.

Qu'il me soit également permis de saisir cette occasion pour exprimer mes remerciements à M. Han Seung-soo pour la compétence et le dévouement avec lesquels il a servi cette instance tout au long de la session qui vient de s'achever.

Le Gouvernement maltais est très heureux de saluer l'admission récente de la Confédération suisse dans notre famille des nations. Nous attendons aussi avec impatience d'accueillir également parmi nous la République démocratique du Timor-Leste. Leur arrivée renforce encore davantage la conviction de toutes nos nations que le dialogue au sein d'un cadre multilatéral est à la fois utile et irremplaçable.

Au cours des deux dernières semaines, la communauté internationale a été saisie de la question du développement durable. Malte a participé activement au Sommet mondial pour le développement durable, tenu en Afrique du Sud, et même si les objectifs très ambitieux du Sommet n'ont pu être tous atteints, nous nous réjouissons qu'un plan d'action – le Plan de mise en oeuvre – ait été adopté. Dans ce plan, on fixe des objectifs précis pour s'attaquer aux principaux problèmes de développement. Tout au long des négociations, Malte a travaillé en étroite collaboration avec l'Union européenne pour inclure des plans et des objectifs concrets dans le plan d'action. Par suite de ces efforts, le Sommet a convenu d'une série d'engagements dans des domaines prioritaires comme l'eau et les installations sanitaires, la désertification, l'énergie et la biodiversité. Nous espérons qu'il sera possible de recueillir les ressources additionnelles nécessaires pour mettre en oeuvre le plan d'action, et ainsi faire du développement durable une réalité pour une partie toujours plus importante de l'humanité.

Lorsque j'ai eu l'honneur de prendre la parole devant l'Assemblée pendant le dernier débat général, en novembre 2001, j'ai affirmé que mon gouvernement appuyait pleinement l'initiative franco-allemande contre le clonage d'êtres humains. En tant que coauteur de la résolution 56/93, qui a porté création du Comité spécial pertinent, nous avons suivi de très près les débats au sein du Comité sur les aspects philosophiques, médicaux, juridiques et éthiques de cette question pressante. C'était un débat nécessaire, qui a fait ressortir le consensus existant sur la nécessité de réagir aux défis posés par les scientifiques qui ne peuvent pas ou ne veulent pas reconnaître les implications morales profondes de leurs actes, ainsi que les dangers qu'elles pourraient représenter pour l'humanité. Une convergence de volontés politiques s'est maintenant manifestée. Il est donc temps que le Comité spécial se voie confier le mandat clair de négocier une convention sur cette question. Mon gouvernement fera tout son possible pour que les négociations à cet égard s'achèvent en temps utile, de préférence avant la fin de 2003. Toutefois, que la communauté internationale adopte ou non une telle convention avant que des tentatives de clonage d'êtres humains se matérialisent, il est essentiel que, par le biais d'une action internationale et de législations nationales, les États Membres refusent de donner asile

aux scientifiques prêts à défier la communauté internationale.

Avant la fin de cette année, nous allons commémorer le vingtième anniversaire de l'ouverture à la signature de la Convention sur le droit de la mer. Lorsque, comme nouvel État indépendant, Malte a demandé que commencent des négociations sur une telle convention, il était préoccupé par les nombreuses questions non résolues touchant les droits et obligations des États en ce qui concerne les mers et les océans, et par les innombrables conflits qu'elles pourraient faire naître. Il est impossible aujourd'hui de spéculer sur le nombre de fois où les certitudes juridiques que la Convention a apportées ont permis d'écarter, de dissiper ou de prévenir des conflits ou des guerres. Malheureusement, le droit international ne fait de nos jours la manchette des journaux que lorsqu'il échoue, mais il passe inaperçu lorsqu'il réussit.

Nous devrions rester conscients du rôle que le droit international, sur la base du processus multilatéral, joue pour prévenir les conflits et éviter les menaces à la sécurité internationale. En d'autres termes, nous ne devons pas oublier le rôle qu'il joue dans la défense du mandat central de l'ONU elle-même. Le rôle des instruments du droit international, et en particulier de ceux comme la Convention sur le droit de la mer, doit être reconnu pour leur contribution à cet égard.

Le Siège de l'ONU a tout récemment accueilli l'historique première session de l'Assemblée des États parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Les changements complexes que nous devons apporter à notre législation nationale afin de ratifier le Statut de Rome sont maintenant très avancés, et on s'attend à ce qu'ils soient présentés au Parlement dans les jours à venir, ce qui permettra à Malte de déposer formellement les instruments de ratification très bientôt.

La nouvelle Cour pénale internationale (CPI) trouve ses racines dans les atrocités commises durant le siècle dernier – celles traitées au procès de Nuremberg n'étant pas les moindres. La CPI est donc le produit des leçons tirées au fil du temps et de la volonté politique d'une très grande partie de la communauté internationale, qui a mené à la création d'un mécanisme dissuasif pour ceux qui voudraient perpétrer les crimes les plus odieux. La CPI offre donc une instance efficace, compétente et juste où ces

personnes peuvent être jugées. La création de la Cour représente également une percée importante dans le domaine du droit international, et cette percée est devenue encore plus cruciale maintenant que la lutte contre le terrorisme s'est imposée dans notre programme international.

Les attentats terroristes du 11 septembre 2001 sont toujours très présents dans nos mémoires. L'anniversaire de cette tragédie a de nouveau rempli nos écrans de télévisions d'horribles scènes de souffrance et de mort. Elle nous a rappelé la détermination dont il faut faire preuve devant tant d'horreur. Mon gouvernement a participé à la lutte contre le terrorisme international avec une détermination sans faille, et il continuera de le faire. J'en veux pour preuve non seulement notre mise en oeuvre complète des conventions internationales sur le terrorisme et le processus en cours en vue de la mise en oeuvre de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité, mais également la surveillance et les contrôles toujours plus stricts que nous exerçons dans nos ports. Nous nous engageons à intensifier encore nos efforts dans ce domaine pour contribuer à l'élimination définitive du terrorisme quelles que soient ses formes et ses manifestations.

La persistance de violents troubles au Moyen-Orient continue également d'être une source de vive préoccupation pour mon gouvernement. Le cycle de violences qui continue dans la région confirme, si besoin est, qu'il n'existe pas de solution purement militaire au conflit. Le meurtre extrajudiciaire de Palestiniens, la destruction délibérée des biens et moyens d'existence de civils innocents et la soumission de toute la population palestinienne à des châtements collectifs n'affaiblissent pas les aspirations légitimes du peuple palestinien à avoir son propre État.

De même, le fait de cibler des civils israéliens dans des attentats-suicide et d'autres formes de destruction de la vie et des biens de civils innocents, nuit considérablement à la cause que les auteurs de ces crimes affirment soutenir.

Aucune raison, argument ou justification ne peut légitimer ces actes odieux par l'une des parties au conflit.

Mon gouvernement ressent une certaine angoisse alors qu'une barrière, rappelant le mur de Berlin, le symbole le plus honteux du XXe siècle, prend lentement forme. Il s'agit d'un pénible souvenir de ce

que l'humanité a bien peu de leçons du passé, surtout au vu du déclenchement des violences dans la région depuis septembre 2000.

Des préalables injustifiés au commencement de négociations politiques entravent davantage tout progrès dans les discussions sur une solution de deux États. Les négociations, qui doivent commencer sans retard, doivent se baser sur le langage clair et direct des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et du principe de « terre contre paix ». La récente initiative des États de l'Union européenne, qui ont présenté un plan de campagne pour le Moyen-Orient, articulent un processus en trois étapes conduisant à la création d'un État palestinien d'ici 2005; elle offre une base réelle pour faire progresser les négociations. La communauté internationale attend du Quatuor qu'il progresse d'urgence dans ce sens.

Une question qui persiste en Méditerranée est la situation à Chypre, qui reste une source de préoccupation depuis plus de 25 ans. Nous espérons vivement qu'un accord sur la question de Chypre sera rapidement trouvé et nous réaffirmons notre plein appui aux efforts visant à trouver une solution sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. L'adhésion imminente de Chypre à l'Union européenne doit apporter l'élan nécessaire au règlement de ce problème, qui se pose de longue date.

Malte est encouragée par les efforts du Secrétaire général pour engager l'Organisation dans la recherche d'un règlement de la situation en Iraq avant qu'elle ne se dégrade davantage. Mon gouvernement demande au Gouvernement iraquien de remplir toutes ses obligations au titre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment sur le désarmement concernant les armes de destruction massive. L'Iraq doit respecter ses engagements et autoriser le retour des inspecteurs des Nations Unies sur son territoire sans préalable, comme le prévoit le Conseil de sécurité.

La communauté internationale ne doit épargner aucun effort pour explorer toutes les options politiques et diplomatiques de nature à contribuer au règlement du problème. Malte s'accorde avec le Secrétaire général à penser que si l'Iraq ne satisfait pas à ses obligations, le Conseil de sécurité, organe chargé de la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, doit assumer ses responsabilités. Ce dernier doit assurer le respect de

ses résolutions dans l'intérêt de la primauté du droit international.

La position de Malte au centre de la Méditerranée lui donne des possibilités en matière de commerce et de développement, que nous avons relativement bien exploitées dans l'intérêt de notre île, qui est démunie de ressources naturelles. Notre position stratégique est toutefois aujourd'hui exploitée par un autre phénomène socioéconomique moins encourageant. Il s'agit de la ligne de démarcation de la pauvreté qui traverse la mer Méditerranée.

Les pays du littoral méditerranéen ont beaucoup en commun en termes d'histoire, de culture et de mode de vie. Mais les disparités plus que visibles de richesse continuent de créer un exode de milliers de personnes du sud de la Méditerranée, et même de plus loin, qui confient leur vie et leurs espoirs à des individus sans scrupules. Ces trafiquants d'êtres humains, exploitant la misère et le désespoir, ont peu de respect pour la vie humaine et abandonnent souvent les candidats à l'immigration aux éléments, une fois qu'ils ont empoché leurs gains mal acquis. Mon gouvernement a renforcé les sanctions infligées à ceux reconnus coupables de ces actes horribles. Nous avons aussi renforcé nos capacités de surveillance et de secours dans les limites de nos eaux territoriales et cherchons à assurer un traitement aussi humain que possible aux victimes qui échouent sur nos rivages. Mais, tout en déployant ces efforts, nous savons fort bien qu'ils s'attaquent plus aux symptômes du phénomène du trafic d'êtres humains qu'à ses causes profondes.

L'impératif de réduire l'écart sur le plan de la richesse à travers la Méditerranée constitue l'un des fondements philosophiques du processus Euro-Med, qui vise à rassembler l'Union européenne et 12 pays méditerranéens sur un certain nombre de questions d'intérêt commun. Malte est un fervent partisan du processus depuis sa création et espère accroître son rôle au sein de ce forum en tant que membre de l'Union européenne dans un avenir proche.

Mon gouvernement estime que l'adhésion de Malte à l'Union européenne servira à renforcer davantage notre capacité de promouvoir la paix et la prospérité en Méditerranée, du fait de notre réputation de médiateur honnête qui peut s'identifier aux deux rives de la Méditerranée.

Nous pensons également que l'appartenance à l'Union servira à renforcer nos propres mécanismes

internes à tous les niveaux de la société, assurant ainsi la prospérité de notre peuple aujourd'hui et dans l'avenir. Nous pensons que notre adhésion à l'Union européenne constitue un progrès naturel pour Malte vu nos liens historiques, culturels et politiques de longue date avec l'Union.

Les négociations sur l'adhésion qui sont en cours sont en voie d'achèvement, et nous attendons avec intérêt de rejoindre cette union d'États porteurs des mêmes valeurs, lors de son prochain élargissement, dans le respect des échéances fixées à la réunion tenue à Nice par le Conseil de l'Europe.

Malte a toujours joué au niveau international un rôle que ne reflète pas sa superficie. Nous avons l'intention de continuer, et j'espère que tous nos efforts compléteront ceux des autres nations du monde pour apporter des améliorations dans tous les domaines qui requièrent notre attention immédiate. Cette détermination inébranlable guidera nos efforts dans les diverses instances dont nous faisons partie et dans les activités que nous entreprenons, alors que tous ensemble, nous nous efforçons de créer un monde meilleur et plus sûr pour les générations présente et futures.

Je souhaite au Président plein succès dans sa tâche de Président de cette session de l'Assemblée générale.

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. László Kovács, Ministre des affaires étrangères de la Hongrie.

**M. Kovács** (Hongrie) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord exprimer à S. E. M. Jan Kavan, ancien Ministre des affaires étrangères de la République tchèque, nos sincères félicitations à la suite de son élection à la présidence de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale. Je voudrais l'assurer qu'il peut compter sur le plein appui de ma délégation dans l'exercice de ses importantes responsabilités.

Je voudrais aussi saluer la présence parmi nous de l'État Membre nouvellement admis à l'Organisation des Nations Unies : la Suisse.

Il y a seulement quatre jours, nous étions nombreux à rendre hommage, sur les lieux de l'attentat, à la mémoire des milliers de victimes qui ont péri l'an dernier lors des brutales attaques terroristes du 11 septembre. Cette commémoration était

poignante, mais en même temps, c'est un jour qui a renforcé notre détermination car il ne fait aucun doute dans mon esprit que cela nous a permis de bien mettre l'accent, une fois de plus, sur notre ferme attachement à la liberté et à la démocratie. Je voudrais à cet égard réaffirmer que la population et le gouvernement hongrois continuent d'assurer les États-Unis de leur ferme solidarité.

Notre monde contemporain a été radicalement transformé depuis le 11 septembre 2001. La lutte contre le terrorisme international figure en bonne place à l'ordre du jour. La Hongrie est fermement déterminée à contrer efficacement cette menace, et c'est en vue de cet objectif que nous agissons systématiquement de concert avec nos alliés et le reste de la communauté internationale.

À cet égard, la Hongrie appuie les efforts mondiaux en cours, déployés par l'ONU, dans le but d'éliminer le terrorisme. Il nous paraît essentiel que les États Membres prennent toutes les décisions qui s'imposent pour empêcher que soient commis de nouveaux actes de terrorisme et pour appliquer au niveau national des mesures reflétant les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en vue de lutter contre ce phénomène. La coopération entre les États est également indispensable pour agir avec détermination contre la menace du terrorisme.

Outre le fait que la Hongrie est un partenaire fiable dans cette coalition mondiale, notre pays a également pris des mesures nationales sur les plans législatif et exécutif, qui permettront d'appliquer les décisions de la communauté internationale. Le Parlement hongrois a décidé, cette semaine, de ratifier la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme. Par cet acte législatif, la Hongrie est maintenant partie à tous les instruments internationaux adoptés par l'ONU contre le terrorisme. Nous continuons d'attacher une importance particulière aux travaux, menés sans entraves du Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité, avec lequel nous entretenons des rapports particulièrement étroits.

Dans le contexte de la coalition mondiale contre le terrorisme, la Hongrie suit avec un vif intérêt l'évolution de la situation en Afghanistan. Nous sommes heureux de la consolidation du régime jusqu'à présent menée à bien par le Gouvernement afghan, avec l'aide de la communauté internationale. Nous voudrions qu'il soit pris note de notre vive satisfaction

de l'excellent travail réalisé par la Force internationale d'assistance en matière de sécurité dans ce pays. Les efforts à déployer encore pour endiguer et éliminer les groupes terroristes dans ce pays resteront une priorité essentielle. La Hongrie est déterminée à maintenir son appui au Gouvernement afghan, ainsi qu'à la population de ce pays.

Le non-respect par l'Iraq des résolutions du Conseil de sécurité est une source de vive préoccupation pour nous tous. La Hongrie regrette que le régime iraquien refuse de coopérer avec l'ONU et continue de représenter une menace à la paix et à la sécurité dans la région, ainsi que dans le monde entier. La communauté internationale ne peut pas fermer les yeux devant une telle situation et doit réagir de façon résolue. Nous collaborerons étroitement avec nos alliés et nos partenaires pour assurer l'application, dans leur intégralité, des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et nous participerons dans la mesure voulue aux efforts visant à mettre en place une vaste coalition de nations pour empêcher le régime iraquien de produire et d'utiliser des armes de destruction massive.

Au XXI<sup>e</sup> siècle, l'humanité continue d'être confrontée à d'énormes défis mondiaux comme le trafic illicite de stupéfiants, le blanchiment d'argent, la corruption et le crime organisé transnational. L'ONU a un rôle essentiel à jouer face à tous ces problèmes. En même temps, des risques mondiaux sont accrus par de nouveaux types de menaces pesant sur la sécurité. À notre avis, de graves problèmes de stabilité régionale, les conflits armés de faible intensité, ainsi que les menaces de catastrophes naturelles ou causées par l'homme se multiplient. Les transferts illégaux de matières nucléaires, biologiques et chimiques représentent également d'importantes menaces. La migration illégale et le trafic illicite d'êtres humains sont également considérés, à juste titre, comme de nouvelles formes de risques en matière de sécurité. La Hongrie est plus que disposée à jouer son rôle avec tous les moyens dont elle dispose pour relever ces nouveaux défis par le biais d'efforts internationaux concertés, y compris d'accords régionaux.

L'année 2002 a marqué l'ouverture d'un nouveau cycle d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Nous pensons que les sessions annuelles du Comité préparatoire menant à la Conférence d'examen de 2005 apporteront une contribution importante au renforcement de tous les

aspects de cet instrument juridique en assurant sa pleine application et en promouvant son universalité.

Le début rapide des négociations relatives à un traité sur l'arrêt des transferts de matières fissiles devrait être la prochaine étape logique en matière de réduction de la prolifération des armes nucléaires. Nous pouvons seulement regretter que des désaccords portant sur le programme de travail complet empêche la Conférence du désarmement d'entamer des travaux de fond sur cette question.

L'une des nouvelles menaces les plus lourdes qui pèse sur la paix et la stabilité internationales dans le nouveau cadre sécuritaire, au début du XXI<sup>e</sup> siècle, tient à la prolifération des missiles balistiques capables de porter des armes de destruction massive. La Hongrie est prête à se joindre aux efforts internationaux visant à lutter contre ce danger, y compris de nouvelles initiatives politiques et diplomatiques. Le système de normes juridiques multilatérales concernant la non-prolifération, le désarmement et le contrôle des armements ne prévoit aucun règlement sur un comportement international responsable concernant les missiles balistiques. Parmi les différentes propositions qui ont récemment été avancées, la Hongrie appuie tout particulièrement les négociations du code international de conduite contre la prolifération des missiles balistiques. Nous apprécions les vigoureux efforts déployés par les États membres de l'Union européenne pour faire avancer ce processus, et nous espérons qu'ils aboutiront dans un avenir proche.

Les événements survenus ces 12 derniers mois ont fait ressortir, de façon plus grave que jamais, la nécessité de réagir, de manière efficace, face aux défis que présente la propagation délibérée de maladies, comme les incidents liés au charbon. Il est essentiel de renforcer les capacités en matière de santé publique et de défense civile, même s'il y a peu de pays qui, par leurs seuls moyens, aient mis d'importants moyens en place. La coopération internationale à cet égard ne doit pas une perspective lointaine; elle est de l'intérêt de tous les pays du monde.

Des efforts de prévention complémentaires seront également nécessaires pour réduire au moins la probabilité qu'un tel événement se produise. Parmi ces efforts de prévention, l'évaluation des performances, en matière de respect du contrôle des armements, devra trouver un jour sa place légitime. C'est pourquoi nous croyons important qu'aboutisse la cinquième

Conférence d'examen des États Parties à la Convention sur les armes biologiques, qui reprendra en novembre sous la présidence de la Hongrie. La Hongrie est fermement attachée au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et au régime de vérification. À cet égard, nous sommes d'accord pour dire que le désarmement nucléaire et la non-prolifération seront également essentiels pour lutter contre le terrorisme international.

Depuis le premier jour, la Hongrie a fermement appuyé la création de la Cour pénale internationale (CPI), qui est devenue la première institution juridique multilatérale importante du XXI<sup>e</sup> siècle. Nous sommes fiers de devenir un État partie au Statut de la CPI et d'être au nombre de ceux dont la ratification a permis au Statut d'entrer en vigueur cette année. Nous adhérons fermement à l'opinion que le droit international sera renforcé par l'existence de cette nouvelle institution juridique.

Pour montrer combien nous sommes attachés à l'application du Statut de Rome, mon gouvernement a décidé de nommer un candidat au groupe de juges de la CPI, et je suis persuadé que l'élection d'un juge hongrois contribuera à la réalisation effective des objectifs énoncés dans le Statut de Rome.

Les droits de l'homme sont des valeurs universelles. Les États Membres de l'ONU sont censés respecter les normes en matière de droits de l'homme et de libertés fondamentales, y compris les droits des minorités, adoptés par l'ONU. En même temps, les États auront la responsabilité morale et politique de demander aux autres États de respecter volontairement les obligations qu'ils ont contractées. La Hongrie n'hésitera pas à élever la voix, à chaque fois que les droits de l'homme seront bafoués quelque part dans le monde. La protection internationale des droits des minorités reste une importante préoccupation pour nous, et nous continuons d'intensifier nos efforts en vue d'assurer le bon fonctionnement du système juridique universel pour la protection des minorités.

La mondialisation et l'interdépendance sont deux phénomènes majeurs qui façonnent le monde contemporain, y compris le paysage politique de l'ONU.

En tirant avantage des possibilités offertes par ces phénomènes, nous pourrions tous nous employer à améliorer la vie des habitants du monde. L'Organisation des Nations Unies a les outils

nécessaires à sa portée. Une utilisation meilleure et plus responsable de ces instruments peut contribuer à mettre en oeuvre les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, qui visent à créer un monde plus prospère et durable pour les générations à venir.

Si nous avons la volonté politique et la détermination indispensables, nous disposerons d'une Organisation des Nations Unies qui travaillera sans relâche à améliorer la vie de tous. C'est, en dernière analyse, pourquoi l'ONU a été fondée.

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : Je donne la parole à S. E. M. George Papandreou, Ministre des affaires étrangères de la Grèce.

**M. Papandreou** (Grèce) (*parle en anglais*) : En ce début de XXI<sup>ème</sup> siècle, les défis sont immenses. Une pauvreté indicible règne. Des crises et des guerres nous accablent. Les réfugiés se comptent par millions. Le terrorisme montre sa face hideuse. On se livre à des trafics d'êtres humains, d'armes et de drogue. Des régions sont décimées par la maladie tandis que nous détruisons l'équilibre naturel de notre planète.

À tous ces problèmes, il n'y a pas de réponses simples. Mais il y a un lieu où l'on peut tous se rassembler pour trouver des solutions : l'ONU. Le monde a besoin d'une ONU forte.

Je viens ici de citer mon collègue suisse, d'abord pour célébrer l'admission de son pays et du Timor oriental à l'ONU, et puis parce que je suis entièrement d'accord avec sa déclaration.

Comme l'a dit Kofi Annan :

« Plus un pays a recours aux institutions multilatérales – c'est-à-dire plus il respecte les valeurs communes et accepte les obligations et les contraintes qui accompagnent nécessairement ces valeurs –, plus il gagne la confiance et le respect des autres, et donc plus il a de chances de jouer réellement un rôle de chef de file. »  
(A/57/PV.2)

Je sais que le Président, mon cher ami Jan Kavan, est personnellement attaché à ce principe. Nos deux pays ont travaillé étroitement dans un effort commun pour promouvoir la paix, la primauté du droit et des valeurs partagées en Europe du Sud-Est.

Aujourd'hui, nous pouvons être fiers d'avoir également contribué à changer cette région. Elle n'est

plus à la une sur CNN, comme notre collègue de la Bosnie-Herzégovine, M. Lagumdjia, l'a dit hier.

Mais les progrès n'ont pas été faciles.

Prenez mon pays, la Grèce. Au siècle dernier, nous avons connu deux guerres mondiales, deux guerres des Balkans et une guerre majeure avec la Turquie qui a fait des millions de réfugiés et provoqué des transferts de population douloureux. Nous avons souffert de la guerre civile, de la famine et de la dictature. Nous avons assisté à la division forcée de Chypre par l'invasion et l'occupation militaires de la Turquie et aux récentes guerres de l'ex-Yougoslavie en déliquescence dans notre proche voisinage. Non loin de nous, le conflit continue. Nous sommes prêts à appuyer tous les efforts pour veiller à la sécurité d'Israël et à ce que les Palestiniens puissent avoir un État qu'ils puissent appeler le leur.

Il n'est pas surprenant que nous chérissions aujourd'hui la paix instaurée. Il n'est pas étonnant que nous chérissions le fait que la Grèce ait aujourd'hui la démocratie la plus stable de l'histoire moderne, que nous fassions partie des pays les plus prospères du monde et que nous accueillions bientôt l'une des manifestations les plus prestigieuses qu'ait créées l'humanité, les Jeux olympiques. C'est pour nous un devoir.

Nous avons retenu nos leçons. Nous en sommes là aujourd'hui uniquement grâce au ferme engagement de notre peuple à oeuvrer en faveur des valeurs partagées de la démocratie, de la paix, de la justice et des droits de l'homme.

Il n'est pas surprenant que la Grèce se soit faite la championne de l'expansion de l'Union européenne, car l'Union européenne est une communauté de valeurs et être une communauté de valeurs constitue le plus grand projet pour la paix dans notre région. Nous avons une responsabilité envers nos voisins, de la Turquie à la Bosnie-Herzégovine, qui est de les voir, tôt ou tard, se joindre à cette grande famille européenne – en créant une nouvelle vision où tous peuvent partager les valeurs de la paix et de la démocratie et être citoyens de l'Union européenne.

Nous avons appris qu'au coeur même de tous ces conflits se trouvent des êtres humains, comme l'a dit le Premier Ministre danois, M. Rasmussen. Nous avons appris que la démocratie et les droits de l'homme sont

essentiels à la vie et à la dignité de tous les êtres humains.

Chaque fois qu'il y a violation de nos principes mondiaux, c'est généralement dans des sociétés et dans des lieux où l'extrémisme et l'absence de démocratie sévissent. Je crois que la démocratie isolera les phénomènes auxquels nous avons assisté ces dernières années, comme par exemple celui du 11 septembre.

Nous, en Grèce, avons aussi subi le terrorisme. Nous avons souffert aux mains d'une petite organisation terroriste appelée « 17 novembre ». Depuis juin, les forces de sécurité grecques ont traduit en justice tous les membres principaux du 17 novembre. Ce succès remarquable a été réalisé avec l'assistance des services de renseignements alliés à l'appui desquels nous sommes redevables. Cette expérience n'est qu'un nouvel exemple de la façon dont une étroite coopération internationale peut atteindre des objectifs communs et protéger nos valeurs communes. C'est aussi un hommage à la permanence de nos institutions démocratiques.

À l'Union européenne, nous construisons non seulement une communauté des nations, mais également une communauté des valeurs. La présidence grecque de l'Union européenne qui commence en janvier 2003 contribuera aux valeurs de la démocratie et de la paix dans tous les aspects de son ordre du jour. Nous tenons à concentrer nos efforts sur le renforcement des relations transatlantiques. Nous pensons que les États-Unis et l'Union européenne partagent les mêmes valeurs démocratiques. Nous devons être unis dans nos efforts pour promouvoir la paix dans un cadre multilatéral.

Nous rendrons également hommage à la diversité culturelle qui est au cœur du projet européen, en mettant l'accent sur une gouvernance démocratique renforcée grâce à des efforts redoublés pour renforcer la participation sans exclusive et transfrontalière de la société civile, pour travailler avec nos nouveaux voisins, de la région balte à la Méditerranée, de l'Atlantique au Caucase, un nouveau voisinage de paix, de coopération et de démocratie.

De cette communauté des valeurs, je voudrais donner une illustration. Il y a quelques années, la notion de rapprochement entre la Grèce et la Turquie était inconcevable. À présent, forts d'une vision européenne commune, nos gouvernements créent un cadre pour résoudre les problèmes existants, et la

diplomatie des citoyens construit un pont de paix entre nos nations. Athènes et Ankara ont conclu un certain nombre d'accords dans des domaines allant de l'énergie au tourisme, de l'éducation aux mines terrestres, qui visent à réduire les tensions et renforcer nos intérêts communs. Alors que des divergences fondamentales demeurent sur un certain nombre de questions, nous avons parcouru un long chemin en bien peu de temps – et nous pouvons certainement aller plus loin. J'attends avec intérêt ma discussion et mon entrevue avec le nouveau Ministre des affaires étrangères, M. Gürel, et me félicite de sa détermination à poursuivre sur la voie du rapprochement et de la paix.

Pourtant, nos valeurs partagées sont soumises à rude épreuve sur la question de Chypre. Nous avons arrêté une date limite impérative pour le règlement de la division qui persiste dans l'île. Les négociations en vue de l'admission de la République de Chypre à l'Union européenne s'achèveront en décembre. Nous espérons qu'une île de Chypre libre et unie se joindra à une Europe libre et unie. L'unification apportera sans aucun doute une sécurité et une prospérité plus grandes aux communautés chypriotes tant grecque que turque de l'île. Mais en l'absence d'un règlement politique, seule la République de Chypre internationalement reconnue sera admise. Travaillons donc à abattre les murs qui séparent les futurs citoyens de l'Union européenne.

À l'exception de la Turquie, le monde entier partage pour Chypre la vision d'un État fédéral doté d'une personnalité internationale et d'une citoyenneté uniques, sans contingents étrangers sur son sol et dont les communautés chypriotes, grecque et turque, jouissent des mêmes droits et garanties de sécurité. La grande majorité de la population chypriote convient que les deux communautés peuvent et doivent vivre ensemble, unies par des valeurs communes, tout en préservant leurs identités culturelles propres.

Nous devons respecter les résolutions du Conseil de sécurité relatives à Chypre. Elles doivent être mises à exécution, comme vient de le répéter mon collègue de Malte.

Chypre constitue un facteur essentiel de stabilité et de sécurité en Europe du Sud-Est et au Moyen-Orient. Une solution à ce problème élargira donc la zone de stabilité et de paix à toute la région.

Non loin de là, la situation en Iraq représente un défi pour nous tous. Elle met à l'épreuve notre respect

du droit international et des organisations internationales. La Grèce se promet d'agir comme elle le jugera approprié pour sauvegarder ces précieux principes.

Face à l'Iraq, nos actes doivent s'appuyer sur les preuves d'une menace que ce pays ferait peser sur la sécurité mondiale et s'inscrire dans le respect du bien-être du peuple iraquien. Nous devons épuiser tous les moyens diplomatiques dont nous disposons pour veiller à ce que l'Iraq respecte les résolutions existantes des Nations Unies, accepte le retour inconditionnel et immédiat des inspecteurs du désarmement et détruise toutes les armes de destruction massive. Ainsi le peuple iraquien ne sera plus soumis aux sanctions économiques qui le privent de ses besoins fondamentaux.

Nous nous félicitons de la déclaration du Président Bush. En renvoyant la question de l'Iraq devant le Conseil de sécurité, il a à la fois lancé un défi au Conseil et donné à celui-ci les moyens d'aller de l'avant de façon plus efficace et plus crédible.

La démocratie est une valeur qui ne doit pas être considérée comme allant de soi. Il faut qu'elle soit renforcée pour relever de nouveaux défis à l'heure de la mondialisation. Dans cet esprit, la Grèce a lancé à Johannesburg le tout premier sondage d'opinion mondial réalisé en ligne sur le développement durable et l'environnement. La démocratie électronique présente d'immenses possibilités de combler le fossé numérique qui sépare de nombreux peuples et de nombreux citoyens, de renforcer la participation civile et d'accroître la légitimité démocratique ainsi que la transparence au niveau mondial. Nous suggérons que l'ONU établisse une nouvelle instance mondiale – un Demos électronique en quelque sorte – qui permettrait aux citoyens d'exprimer leurs opinions, de se mobiliser sur les questions qui les concernent et d'exercer une influence sur la prise de décisions politiques, au plan tant national qu'international.

La Grèce tiendra ses engagements en matière de développement durable en prenant des mesures concrètes et en établissant des objectifs précis.

Cette année, un grand nombre de pays ont célébré la mise en place d'une institution qui a été fondée sur le principe que la bonne gouvernance mondiale doit s'appuyer sur de sains principes mondiaux. En mettant en place la Cour pénale internationale, la communauté des nations s'engage à faire en sorte qu'aucun crime

contre l'humanité ne reste impuni. La création d'un système de justice mondiale irréfutable, qui exige que tous les pays défendent les mêmes règles, principes et droits, constituera une étape importante dans le sens de l'édification d'une véritable communauté de valeurs mondiales.

Enfin, je voudrais dire que ces mêmes valeurs sont au coeur de la Trêve olympique, qui a été appuyée par le Sommet du Millénaire et la Déclaration du Millénaire. Il s'agit d'une initiative mondiale de paix qui a été appuyée récemment par l'ancien Président de l'Afrique du Sud, Nelson Mandela, qui, quand il a signé la trêve olympique en juin, a déclaré :

« Les Jeux olympiques représentent l'un des moments les plus évocateurs pour célébrer notre unité en tant qu'êtres humains en quête de nobles idéaux. Parmi ces idéaux, il y a la recherche d'une paix mondiale. »

Nous soutenons les valeurs de la démocratie, des droits de l'homme, de la paix et du développement durable, qui peuvent nous enrichir tous. Elles peuvent nous inspirer et nous lancer un défi. Ce sont des valeurs qui peuvent inspirer des changements chez les individus, au sein d'une communauté ou d'une nation. Ce sont des valeurs qui peuvent changer la vie d'une personne, mais aussi changer le monde entier. Ce sont les valeurs sur la base desquelles nous devons bâtir notre avenir et l'avenir de nos enfants.

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) :  
Je donne la parole à S. E. M. Kamal Kharrazi, Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran.

**M. Kharrazi** (République islamique d'Iran) (*parle en farsi; texte anglais fourni par la délégation*) :  
Je voudrais tout d'abord féliciter M. Jan Kavan à l'occasion de son élection à la présidence de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale et l'assurer de l'appui total et de la coopération de la délégation de la République islamique d'Iran à l'heure où il entreprend cette tâche cruciale. Je voudrais également féliciter le Président de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale pour la manière avisée dont il a dirigé les travaux. Je voudrais encore souhaiter à la Suisse la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies et je me réjouis aussi à la perspective de l'admission prochaine aux Nations Unies de la République démocratique du Timor-Leste.

Je rends hommage au Secrétaire général pour sa direction forte mais bienveillante et pour la vision et la sagesse dont il a fait preuve dans sa déclaration devant l'Assemblée.

Le monde d'aujourd'hui est marqué par une très grande diversité et de nouveaux facteurs à l'influence considérable. Compte tenu des progrès qu'ont connus les technologies de l'information et du nouvel ordre international en matière d'information, les questions et les problèmes actuels sont liés entre eux et véritablement mondiaux, comme s'ils faisaient partie d'un même organisme. Plus que jamais auparavant, nous voyons que les nations et les États cherchent à étendre les possibilités qui leur sont offertes et à déterminer la nature et l'ampleur de leur contribution et de leur participation aux affaires mondiales, sur la base non seulement de leur sécurité et de leurs intérêts nationaux, mais aussi de leurs responsabilités régionales ainsi que des besoins et normes internationaux. Cette tendance à atteindre de tels objectifs fondamentaux laisse entrevoir la progression d'un processus participatif global et démocratique, qui a toutes les chances de se maintenir à long terme et qui est par conséquent viable.

Le fait d'accepter la diversité, de remettre en question le passé et de procéder à son examen critique, ainsi que de rechercher une participation et une action démocratiques, nous enseignent que les valeurs humaines universelles et fondamentales que sont la paix et la sécurité, la liberté et l'indépendance ainsi que la justice et l'équité, doivent se situer au centre de l'attention mondiale. Si nous ne continuons à coopérer de façon active pour que notre monde se rapproche de ces valeurs fondamentales, nous ne réussirons pas à relever les enjeux mondiaux actuels. Si nous n'étendons pas le champ de la paix et de la sécurité, ni la liberté ni l'indépendance ne seront réalisables; sans justice ni équité, ni la paix ni la sécurité ne seront accessibles; et sans liberté ni indépendance, la paix et la sécurité deviendront impossibles à atteindre. Ce n'est qu'en adoptant une telle démarche que nous pourrions travailler ensemble, réfléchir ensemble et coopérer dans un cadre multilatéral afin de trouver des réponses aux défis qui nous menacent tous et faire face aux crises régionales.

Le monde affronte aujourd'hui de graves défis, en particulier à la suite des tragiques attentats terroristes du 11 septembre 2001. Au premier plan de ces défis se trouvent le terrorisme et les autres formes de violence.

Lutter contre le phénomène sinistre du terrorisme est un impératif urgent et inévitable. Une lutte authentique et efficace contre le terrorisme doit prévoir, d'une part, une tentative d'identifier les causes qui sont à la source du terrorisme et, d'autre part, un effort concerté de la communauté internationale pour y remédier. Il va sans dire que les auteurs d'actes de terrorisme doivent être traduits en justice et punis comme ils le méritent. Il ne faut absolument pas interpréter le fait que nous appelions à s'attaquer aux causes profondes du terrorisme comme une tentative de justifier le terrorisme ou de minimiser la gravité des actes terroristes ou la sévérité des châtiments que méritent les terroristes. Nous voulons en fait mettre en évidence une manière efficace et globale d'éliminer le terrorisme.

Dans ce contexte, il semble que l'étude de problèmes tels que l'accroissement de l'injustice et de la discrimination partout dans le monde, la marginalisation dont souffrent un grand nombre de personnes, l'occupation et la violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale d'autres pays, l'extrémisme, le fanatisme, l'intolérance, la pauvreté et le sous-développement pourrait s'avérer utile pour déterminer les causes profondes du terrorisme.

À notre avis, une approche sage et intègre face à la lutte contre le terrorisme impliquerait une coopération internationale totale, exprimée au niveau politique le plus élevé lors d'un sommet mondial qui chercherait, entre autres, à élaborer une définition exhaustive du terrorisme qui soit généralement acceptable.

Dans une lettre adressée au Secrétaire général, immédiatement après les attentats catastrophiques du 11 septembre, le Président Khatami a préconisé la tenue d'un tel sommet mondial pour examiner cette question cruciale et encourager la coopération internationale afin de lutter contre le terrorisme sous l'égide des Nations Unies.

Il faudrait organiser une campagne mondiale contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et contre les auteurs d'actes de terrorisme, quels qu'en soient les objectifs et quelles qu'en soient les victimes. Il faut établir une distinction entre les actes de terrorisme et la lutte légitime d'un peuple sous occupation étrangère ou en butte à une agression étrangère aux termes du droit international. Toute campagne qui tenterait d'établir des liens entre le

caractère inhumain du terrorisme et les religions révélées, qui ont toujours prêché la paix, l'amour, la fraternité et la décence morale, constituerait une offense impardonnable à l'égard de ces religions et de leurs nombreux fidèles.

En tant que victime des plus terribles actes de terrorisme, la République islamique d'Iran considère la lutte contre le terrorisme menée de façon authentique et globale, comme une priorité nationale absolue, et elle se tient donc au premier rang de la coalition contre le terrorisme. Pour aider à promouvoir la paix et la sécurité aux niveaux régional et international, mon pays, à l'heure qu'il est, a signé des accords bilatéraux, ou est en passe de le faire, avec plus de 20 pays. Ces accords concernent l'extradition des auteurs d'actes de terrorisme et des mesures d'assistance judiciaire pour promouvoir la coopération dans les domaines de la lutte contre le terrorisme, du trafic de drogues et d'autres formes de crime organisé, et de l'extradition de criminels et de l'assistance judiciaire mutuelle. Nous sommes déterminés à renforcer encore cette politique de coopération approfondie. À cet égard, et en conformité avec les résolutions du Conseil de sécurité 1373 (2001) et 1390 (2002), la République islamique d'Iran a établi un rapport adressé au Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité, dans le cadre de ses efforts dans la lutte contre le terrorisme en général et contre les Taliban et Al-Qaïda en particulier.

La tendance actuelle des négociations internationales pour le désarmement est une source de grave préoccupation, en ce qu'elle risque d'accroître la vulnérabilité et la fragilité de la sécurité internationale. Le rejet du Traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires par un membre permanent du Conseil de sécurité, détenteur du plus important arsenal nucléaire, et son retrait des négociations sur le manuel d'inspection des sites du Traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires, font ressortir la politique d'unilatéralisme de cet État. Cette politique apparaît aussi dans le retrait du Traité sur les missiles antimissile balistiques, dans son blocage des négociations sur un protocole renforçant la mise en œuvre de la Convention sur les armes biologiques et dans ses prises de position, qui vont contre le jugement de la communauté internationale, pour ce qui est de la réglementation des armes légères.

Ce n'est qu'en développant une conception plus large du multilatéralisme et de la coopération

internationale, et en respectant la primauté du droit, que nous pourrions garantir des progrès et des succès dans les domaines du désarmement et de la sécurité internationale. La promotion des droits de l'homme et leur respect dans le monde entier dépendent de leur universalité et de leur indivisibilité, d'une part, et de la reconnaissance des particularismes nationaux et régionaux et des différentes cultures, d'autre part.

Rejeter l'invocation des droits de l'homme pour des motifs politiques, ou recourir à une politique de deux poids, deux mesures ou à une politique discriminatoire, tout comme promouvoir la coopération internationale dans le domaine des droits de l'homme, voilà qui aidera sans aucun doute à promouvoir le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. C'est l'approche qui a été adoptée lors de la cinquante-huitième session de la Commission des droits de l'homme, et mon pays y a obtenu une décision favorable. Nous sommes heureux de noter qu'avec la coopération d'autres États, nos résolutions dans le domaine des droits de l'homme et pour la promotion de la diversité culturelle ont été adoptées.

La mondialisation aura des résultats fructueux lorsqu'elle sera accompagnée d'une approche non sélective et non discriminatoire : lorsqu'elle fournira des chances égales pour tous dans le cadre d'un partenariat mondial. Si les pays développés n'assument pas leurs responsabilités, la mondialisation ne peut que difficilement être qualifiée de réussite. L'établissement d'un système commercial ouvert, équitable, respectueux des règles juridiques, transparent et non discriminatoire sera le préalable de la réalisation des objectifs de croissance économique et de développement durable dans les pays en développement.

Les violences continues qui ont lieu en Palestine occupée indiquent une fois de plus que les solutions qui ne reposent pas fermement sur la justice et le réalisme ne pourront apporter une paix durable dans la région du Moyen-Orient. Le peuple palestinien a le droit, en vertu du droit international, de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de persister dans sa lutte pour restaurer ses droits inaliénables. Il faut condamner l'occupation de la terre d'autrui, tout comme la pratique qui consiste à qualifier de terroriste une nation qui ne fait que lutter pour libérer son foyer national.

La seule façon de parvenir à une paix durable au Moyen-Orient est de garantir aux Palestiniens le droit de retourner dans leur foyer, et le droit à l'autodétermination conduisant à la création – par un processus démocratique, et sous la supervision de l'ONU – d'un État palestinien avec Al Qods Al Charif pour capitale. Il revient au peuple palestinien de recourir à son droit légitime de choisir, par des moyens démocratiques, son futur système politique et la façon dont il choisira d'établir son système civil et politique. Nous respecterons les choix que fera le peuple palestinien.

La politique de la République islamique d'Iran envers l'Afghanistan est de longue date marquée par le rejet de la violence, la promotion du dialogue intra-afghan et la création d'un gouvernement représentatif, par des moyens démocratiques. Nous sommes heureux de noter que, grâce aux efforts internationaux et en particulier à ceux des Nations Unies, la consolidation de l'ordre civil prend forme progressivement aux mains du peuple afghan lui-même, par la création de l'Administration intérimaire, de la Loya Jirga d'urgence et du Gouvernement de transition. La rédaction de la Constitution afghane sur la base des principes démocratiques de la culture et des traditions afghanes, en tenant compte des vues de tous les groupes ethniques, constituera un pas important dans la consolidation de l'ordre public, des structures politiques, ainsi que dans l'établissement de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afghanistan.

La République islamique d'Iran poursuit sa coopération étroite avec le gouvernement de transition en Afghanistan, en particulier en allouant 50 millions de dollars à titre d'assistance pour des projets de reconstruction à petite échelle au cours de l'année fiscale iranienne 1381, qui a commencé le 21 mars 2002. Offrir des facilités douanières et des arrangements préférentiels en matière de douane, de transit, de commerce, et de coopération scientifique, culturelle et éducative; lutter contre le trafic de drogues et le terrorisme; et aider les réfugiés afghans à rentrer en Afghanistan, voilà des domaines d'effort coordonné qui continuent de progresser. On attend de la communauté internationale qu'elle tienne ses promesses envers l'Afghanistan, de manière à commencer de reconstruire l'infrastructure dans ce pays, et à créer des conditions favorables au retour des réfugiés afghans dans leurs foyers. Il faut apporter une plus grande attention et affecter plus de ressources aux

programmes de substitution de cultures en Afghanistan – en particulier dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le contrôle des drogues –, en tant que stratégie efficace pour lutter contre le trafic de stupéfiants.

Le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Iraq, et le respect par l'Iraq des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité – en particulier celles qui concernent le retour de l'équipe d'inspection des armements –, suivis de la levée des sanctions internationales dans l'intérêt du peuple iraquien opprimé, telle est la politique générale de la République islamique d'Iran à l'égard de l'Iraq. Nous nous opposons à toute mesure ou à toute intervention militaire unilatérale contre l'Iraq; nous soulignons le rôle central de l'ONU à cet égard, et nous soutenons qu'il incombe au peuple iraquien de déterminer son propre avenir par des moyens démocratiques.

La République islamique d'Iran observe avec une grande préoccupation la situation entre ses deux voisins, le Pakistan et l'Inde. En tant que voisin, nous souhaitons mettre l'accent sur la sagesse immémoriale du sous-continent, et rappeler aux dirigeants des deux pays l'importance de garder la retenue en paroles comme en actes, et de laisser ouvertes les voies de communication et de dialogue, en vue de résoudre la situation conformément aux normes et principes du droit international et dans l'intérêt des deux pays.

La tendance mondiale qui fait actuellement jour à une participation aux efforts collectifs pour faire face aux défis internationaux majeurs, ainsi que pour résoudre les crises régionales par des moyens démocratiques, a fait luire un rayon d'espoir dans notre monde d'aujourd'hui. Il ne fait aucun doute que le dialogue entre les civilisations peut jouer un rôle particulier pour montrer la voie et promouvoir la compréhension et la tolérance en ces temps difficiles. Le dialogue, en tant que processus aux aspects multiples et à long terme, nous enseigne à nous éloigner des politiques de domination, qui ont été à l'origine de tant de tourments et de tant de violences et à opter graduellement pour des politiques d'interaction, de tolérance et de communication. Dans ce contexte, l'Organisation des Nations Unies, en tant que centre de dialogue, de prise de décisions et de mise en oeuvre au niveau international, aura de plus en plus d'importance alors que la communauté internationale prend la résolution de renforcer la paix, la sécurité et le développement sur le plan international.

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Angola, S. E. M. João Bernardo de Miranda.

**M. Miranda** (Angola) (*parle en portugais; texte anglais fourni par la délégation*) : Je voudrais d'abord féliciter M. Kavan, au nom de mon gouvernement et en mon nom personnel, à l'occasion de son élection à la présidence de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que ses connaissances et son expérience diplomatique nous permettront de voir nos activités couronnées de succès.

Alors que la situation internationale reste marquée par l'instabilité, l'insécurité, le sous-développement économique et le fléau que représentent la pandémie et la faim, nous pouvons néanmoins noter avec plaisir les grands progrès qui ont pu être réalisés depuis notre dernière session. Après des décennies de conflit, la paix est enfin revenue en Afrique australe et elle est en passe de devenir lentement une réalité dans d'autres régions. Le peuple de Timor-Leste a enfin pu faire valoir son droit à l'autodétermination et à l'indépendance. Des pays comme l'Angola, qui se sont toujours prononcés en faveur des droits et des intérêts légitimes du Timor-Leste à l'ONU, sont très heureux de pouvoir accueillir cette nouvelle république soeur au sein de la famille que constitue l'Organisation internationale.

D'importants progrès ont également été enregistrés par la communauté internationale dans la lutte contre le terrorisme. Grâce à des efforts collectifs et coordonnés, de vastes réseaux terroristes ont pu être démantelés. L'Angola réaffirme sa ferme condamnation des attaques terroristes, telles que celles qui ont été perpétrées à l'encontre du peuple américain en septembre dernier. L'Angola continue d'être acquis à l'application rigoureuse de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité. Nous appuyons le renforcement des mesures de contrôle, en particulier dans le domaine financier, afin d'entraver toujours davantage la portée des activités des groupes terroristes.

Tous ces progrès mettent en relief le fait que, malgré leur complexité, les graves problèmes auxquels est confronté le monde d'aujourd'hui peuvent être résolus. Aucun pays ni aucune région ne devrait être condamné à subir éternellement le fléau de la guerre et de la terreur ou à être privé de ses droits. Sous les auspices des Nations Unies, la communauté

internationale doit réagir face aux situations de crise avec célérité et avec efficacité. L'expérience nous a enseigné qu'une riposte trop tardive et inefficace aboutit à une escalade de conflits prolongés et insolubles, cela notamment en Afrique. Par bonheur, cependant, les efforts individuels et collectifs consentis par de nombreux gouvernements en Afrique permettent maintenant d'apaiser ces tensions, créant les conditions favorables à l'instauration d'une paix solide, juste et durable.

La situation actuelle en Angola est un exemple typique de cette réalité. Pour la première fois depuis notre indépendance, l'Angola et les Angolais recueillent maintenant les bienfaits d'une paix authentique, parce qu'on a réussi à désamorcer les risques qui auraient pu faire renaître la guerre et l'insécurité du passé. Les efforts menés par le Gouvernement angolais ont frayé un chemin qui mène d'une guerre fratricide à une paix irréversible, grâce à la bonne volonté et à l'esprit profondément patriotique qu'ont manifesté tous les Angolais. Les hostilités militaires ont pris fin véritablement il y a sept mois. Les accords de paix conclus le 4 avril ont été scrupuleusement respectés. Il n'y a plus de parti politique armé. Il n'existe plus maintenant qu'une armée unique, sous l'autorité du Gouvernement angolais.

Le processus de paix sera bientôt achevé une fois qu'auront été réglées les tâches politiques en suspens en vertu du Protocole de Lusaka. En Angola, le processus de relèvement économique et social est bien avancé et les institutions gouvernementales ont commencé à fonctionner normalement sur l'ensemble de notre territoire national.

Il va sans dire qu'en raison de la situation actuelle, le Gouvernement angolais aura du mal à faire face de façon satisfaisante à tous les défis économiques et sociaux qui se posent à notre nation. Le principal consiste à assurer la réinsertion au sein de la société de milliers d'anciens combattants, de 4 millions de personnes déplacées, de réfugiés et d'innombrables milliers de personnes handicapées, d'orphelins et de veuves de guerre.

Au nom de mon gouvernement, je voudrais profiter de cette occasion pour remercier le Secrétaire général, les membres de la troïka des pays observateurs du processus de paix, ainsi que tous ceux qui, par des moyens différents, ont contribué à faire de nouveau

régner la paix en Angola et qui ont offert leur aide afin de résoudre les problèmes qu'avait causés cette guerre récemment terminée.

Vivant maintenant en paix, l'Angola est plus que jamais prêt et disposé à jouer un rôle actif en tant que nation soeur de l'Afrique et du monde. Dans les jours qui viennent, notre pays assumera la présidence de la Communauté de développement de l'Afrique australe, l'organisation régionale la plus importante pour l'intégration économique de l'Afrique australe. L'Angola est également candidat à un poste non permanent au Conseil de sécurité, aux élections qui se tiendront durant la présente session de l'Assemblée générale. Au sein de ces organismes, l'Angola a l'intention de contribuer activement à la création d'un climat de stabilité, favorisant le développement et le bien-être économique de nos peuples. Le problème de la paix en Afrique centrale, notamment en République démocratique du Congo, demeure une préoccupation centrale de l'Angola. C'est seulement avec le temps que l'on pourra éviter une déstabilisation généralisée de la région.

L'Angola a été un facteur de stabilité en Afrique centrale, ayant joué un rôle considérable dans la cessation de la vague de violence et l'instauration de la paix relative doit jouir aujourd'hui la population de la région

Dans le contexte de ces efforts, et sous l'égide de l'Angola, les Présidents de la République démocratique du Congo et de l'Ouganda ont signé à Luanda le 6 septembre un accord que l'on considère comme une étape cruciale pour le règlement complet du conflit congolais et l'établissement de bonnes relations de voisinage entre les deux pays.

L'Angola se félicite des initiatives diplomatiques prises par d'autres pays pour régler le conflit, qu'ils y aient participé ou non, dans le cadre de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka et des accords conclus par les parties congolaises elles-mêmes. L'Angola préconise un nouvel ordre régional de paix, de sécurité, de coopération et de développement, qui reposera sur le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, la non-intervention dans les affaires internes des autres États, les valeurs démocratiques et le respect des droits de l'homme. Nous sommes prêts à collaborer avec d'autres pays de l'Afrique centrale et australe et à leur offrir nos bons offices.

L'instabilité qui existe dans certaines régions du monde exige de la part de l'ONU et des parties concernées qu'elles s'engagent davantage en faveur de la paix et de la sécurité. Il faut continuer à s'intéresser tout particulièrement au règlement du conflit somalien, favoriser l'unification du pays et y consolider une paix durable. Au Sahara occidental, nous sommes préoccupés par les retards pris dans le processus de préparation du référendum auquel vont participer les habitants de ce territoire. L'Angola prie instamment les parties de faire preuve de souplesse et de continuer à coopérer avec l'ONU et l'Union africaine afin que puisse être conclu un règlement négocié.

Au Moyen-Orient, la reprise de l'escalade de la violence risque d'entraver les initiatives actuellement prises pour régler pacifiquement la question de la Palestine et mettre un terme à la crise arabo-israélienne. Nous engageons les parties à retourner à la table des négociations et à parvenir à un règlement politique qui répondra au mieux aux intérêts de tous les peuples de la région et satisfera aux conditions requises en matière de sécurité.

En juillet dernier, les États africains ont créé l'Union africaine qui sera un outil plus efficace pour aider à résoudre un très grand nombre de problèmes qui sont à l'origine du sous-développement, tels que la pauvreté, la dette extérieure, le manque de savoir-faire technique et les épidémies, entre autres. Nous voulons, avant toute chose, mettre fin à la stagnation économique actuelle en Afrique. La création du nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique reflète la détermination des gouvernements africains de régler le problème du retard économique, de la pauvreté et de l'exclusion sociale dont souffre la majorité de leurs peuples, et de régler aussi le problème de la marginalisation constante de l'Afrique par rapport aux marchés internationaux en matière de capitaux, de services et de biens. L'Angola espère que la communauté internationale, et en particulier les pays donateurs, tendra une main secourable à l'Afrique en augmentant l'aide publique au développement sur la base de critères équitables et non discriminatoires.

Pour terminer, permettez-moi de féliciter chaleureusement la Suisse au moment où elle se joint à la famille des Membres des Nations Unies.

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) :  
Je donne maintenant la parole à S. E. M. Juli Minoves-Triuell, Ministre des affaires étrangères d'Andorre.

**M. Minoves-Triquell** (Andorre) (*parle en catalan*) : Tout d'abord, je voudrais féliciter le Président Jan Kavan, expert dans le domaine des droits de l'homme, pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale. Je tiens également à féliciter le Président sortant, M. Han Seung-soo, pour la dure tâche accomplie, et je salue le Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, à qui nous vouons une admiration toute particulière pour sa direction de l'Organisation en ces temps difficiles. Je félicite également la Suisse pour son admission à l'Organisation des Nations Unies.

*Le Président assume de nouveau la présidence.*

Plus qu'aucune autre au cours de ces dernières années, cette session de l'Assemblée générale semble être coincée entre le passé et l'avenir – un passé tragique et un avenir incertain. À New York, comme dans le reste du monde, la catastrophe des attaques du 11 septembre semble encore si présente que nous continuons de la sentir gravée dans nos mémoires, comme si nos âmes avaient été marquées par la chute des tours et par la perte cruelle de vies humaines. De la même manière que nous ressentons ce passé comme un poids tangible, nous sentons également l'avenir qui nous presse.

Au cours de l'année écoulée, nous avons assisté à la guerre en Afghanistan, à la chute des Taliban et à l'établissement à Kaboul d'un nouveau gouvernement. Y aura-t-il une intervention en Iraq? Connaîtrons-nous de nouvelles attaques en Amérique, en Europe ou ailleurs? Que nous réserve l'avenir?

Ces questions, je les pose en tant que Ministre des affaires étrangères de la Principauté d'Andorre. Andorre est un petit pays pacifique blotti dans les vallées protégées des Pyrénées. Nous vivons en paix depuis presque mille ans. Et aujourd'hui, nous constatons que nous ne sommes pas à l'abri des vents qui fouettent le monde. Toutefois, du fait de notre taille réduite, notre dépendance vis-à-vis du commerce, nos relations avec nos voisins et avec le monde – notre diplomatie, en quelque sorte – ont une importance capitale pour notre bien-être. Tout comme nous sommes tournés vers le monde, le monde se tourne vers nous – à travers les quelque 10 millions de touristes qui nous rendent visite chaque année.

Nos industries, nos citoyens et nos vies sont intimement liés au monde comme ils le sont également

aux montagnes qui nous entourent. Ce lien s'est clairement manifesté dans la profonde tristesse de notre peuple face aux pertes en vies humaines survenues à New York, à Washington et en Pennsylvanie. Nous l'avons ressenti comme un coup viscéral, une expression spontanée de notre profonde sympathie.

Le monde nous entoure, même si, souvent, nous pensons que nous ne pouvons guère influencer sur le cours des événements. Et pourtant, ce que nous savons, c'est comment nous devons activement rechercher la paix pour assurer ainsi notre avenir. C'est de l'avenir, de l'idée de l'avenir, que je veux vous entretenir aujourd'hui.

L'avenir. Pour le comprendre, nous ne devons pas seulement regarder les éléments qui le déterminent, qui se constituent alors même que nous en parlons, mais considérer sa propre histoire en tant qu'idée. Quelle est l'histoire de l'avenir?

Je ne rappellerai ici, brièvement, que deux modèles qui, il y a 500 ans, incarnaient ce que nous entendions par l'avenir : la providence de Dieu et la roue de la Fortune. Dans le modèle providentiel de l'avenir, Dieu contemple l'histoire du monde du haut de la « citadelle de l'éternité », pour citer Saint-Thomas d'Aquin. Dieu voit tout – chaque grain de sable, chaque moineau qui tombe. « Il y a une providence spéciale dans la chute d'un moineau » dit Hamlet à Laertes dans la pièce de Shakespeare. Mais à côté de cette interprétation chrétienne de la providence de Dieu, il y a une autre figure, la figure païenne de la Fortune qui fait tourner la roue où tous les hommes, les rois aussi bien que la plèbe, montent et chutent. Hamlet lui aussi est conscient de son pouvoir : il se voit fustigé par les frondes et les flèches de la terrible Fortune, et souhaite mettre un terme à sa vie, même s'il craint l'interdiction de Dieu contre le suicide. Cette interdiction, précisément – que partagent les trois grandes religions de l'Occident – ne fut pas respectée par les attentats-suicide du 11 septembre. Tout comme ne le fut l'autre prohibition : « Tu ne tueras point ». La vie est précieuse : elle nous a été donnée et nous ne pouvons l'ôter.

Dans ces deux modèles d'avenir, l'humanité joue un rôle passif. Nous sommes des marionnettes : Dieu ou la Fortune tirent nos fils. Graduellement, pourtant, nous nous sommes arrachés à cet esclavage passif pour prendre en charge notre sort, notre destinée et nous nous sommes évertués à dominer l'avenir. Le

changement dans l'avenir, nous l'avons vu pour la première fois dans les textes de ce premier théoricien de la diplomatie que fut le rusé Machiavel. Dans « Le Prince », il écrit qu'un gouvernant doit apprendre à tirer profit de la chance ou, plutôt, à faire tourner la chance en sa faveur. Dans une métaphore violente, il dit au Prince que l'on doit frapper la Fortune. Machiavel lui conseille de lutter contre la Fortune pour ainsi former l'avenir.

Même s'il est vrai que Machiavel conseillait un monarque absolu et que, nous l'avons vu, sa pensée a présidé à une longue période d'absolutisme monarchique, il avait compris que les gouvernants et les administrateurs ne pouvaient plus se permettre de n'être que des objets passifs de l'histoire : devaient tenir compte de la Fortune, ils devaient y songer, ils se devaient de l'attaquer. Ils devaient, si l'on préfère, faire en sorte que les frondes et les flèches retournent vers elle. Dans cette transformation d'objet passif en agent actif, l'idée d'avenir commençait sa métamorphose. Dans cet avenir, les héritiers de Machiavel – les diplomates réunis ici aujourd'hui – conseillent le Prince moderne, les gouvernants du monde démocratiquement élus, pour le bien général du peuple.

L'avenir devient une idée que nous bâtissons, par la stratégie, la pensée et l'action. Par les lois et les traités que nous adoptons et que nous devons respecter. Tel est le but même de l'ONU, du grand parlement des gouvernements du monde ou, pour utiliser une image moins poétique mais plus appropriée, d'une grande fabrique internationale où est construit l'avenir – un avenir non seulement pour les riches et les puissants, non seulement réservé à quelques pays, mais au contraire pour le monde entier et pour tous.

Sur les ruines de la deuxième guerre mondiale, les pays du monde sont réunis pour créer un avenir meilleur pour toute l'humanité. La croyance qui nous unit tous, c'est celle de songer qu'ensemble, et seulement ensemble, nous pourrions bâtir un monde meilleur pour tous : une glorieuse ville sur la colline. Une nouvelle Jérusalem. Une Jérusalem de toutes les religions, de toutes les croyances. Une ville de tolérance. Une ville très semblable à New York.

C'est pourquoi, je crois, les attaques terroristes ont été si douloureuses. Parce que New York est presque une expression de l'Organisation des Nations Unies, un lieu pour tous les citoyens du monde, toutes

les religions, toutes les croyances. La ville de la tolérance. Une ville qui regarde devant elle avec résolution, qui regarde vers l'avenir. New York : ville de rêves, ville de l'avenir.

Curieusement, même si New York fut profondément blessée par ces attaques, je crois qu'aucune autre ville ne regarde l'avenir avec tant de fermeté. La ville ne s'est pas laissée, et ne se laisse pas, emporter par un sentiment de vengeance. New York regarde toujours vers l'avenir. Même si certains lui reprocheront son indifférence à son passé, son optimisme tourné vers l'avenir est peut-être le meilleur cadeau qu'elle puisse faire au monde.

Lorsqu'en Andorre et dans le monde entier, on a assisté aux attaques contre le World Trade Center, ma première réaction a été de songer que les pirates de l'air qui se suicidaient ne connaissaient pas New York. Ils ne savaient pas que cette ville réunit des gens du monde entier. Ils ne connaissaient pas les gens qui mourraient dans l'effondrement des tours : des fidèles de nombreuses religions, des gens de nombreux pays du monde.

Mais ensuite j'ai pensé qu'ils la connaissaient peut-être bien. Que New York était peut-être leur objectif et que leur objectif était l'avenir. Ou plutôt qu'ils dirigeaient leur attaque contre un avenir de tolérance – religieuse, culturelle, personnelle. Il semble en effet que les terroristes aspiraient à la pureté, à une vision pure de l'avenir où la tolérance – les impuretés – de New York n'aurait pas sa place.

Ils ne croyaient pas en l'avenir incertain de New York, en la lutte constante pour la nouveauté. Ils croyaient que leur mort les ferait entrer au paradis de l'autre vie. Ils croyaient, de manière sacrilège, qu'ils étaient l'instrument de la providence divine.

Lorsqu'ils ont attaqué l'Amérique, les terroristes ont attaqué aussi l'avenir. Ils ont attaqué un avenir de tolérance, un avenir contrôlé non par le destin mais par l'humanité. Et nous ne pouvons laisser notre notion de l'avenir s'écrouler avec les tours. Car l'avenir est aussi fragile que les tours le furent, ou peut-être plus encore. L'avenir n'est pas construit en acier et en pierre, mais sur la loi et la solidarité des hommes.

Je crois, en quelque sorte, qu'au moins pour l'instant et peut-être nécessairement, l'attaque terroriste a fait du mal à l'avenir. Elle exigeait une réponse sévère : la mission en Afghanistan, la

destruction progressive d'Al-Qaida. C'est là le genre de réponse que les auteurs de cette violence comprendrait; une réponse qui ne doit pas être vue comme un signe de faiblesse ou de vulnérabilité. Il s'agit d'une réponse logique et, de ce fait, d'une réponse nécessaire déclenchée par les terroristes eux-mêmes.

Mais la violence engendre la violence. Et l'avenir de la violence est, tout simplement, la destruction : le néant. Et rien ne naît du néant. Nous courons le risque d'entrer dans une guerre interminable contre un ennemi de l'ombre, une guerre dont la victoire, compte tenu de la nature de l'ennemi, peut être difficile à remporter complètement. Et cependant nous nous devons la remporter.

Notre première ligne de défense contre la violence, et la plus forte, c'est la légalité, avec la diplomatie pour la promouvoir. Les États-Unis, qui furent fondés dans la légalité, sur la base des droits pour tous, l'entendent ainsi. L'Andorre l'entend ainsi. Car sans loi nous n'aurions pu survivre comme pays durant presque un millénaire.

C'est pourquoi l'Andorre a foi dans le droit international et le soutient et pourquoi elle s'en remet à l'Organisation des Nations Unies, et tout particulièrement à ses Membres démocratiques, pour sortir le monde de cette histoire de violence et le mener vers un avenir commun. Quant à l'Iraq, la Principauté d'Andorre entend soutenir une solution multilatérale au sein de l'Organisation des Nations Unies et nous suivrons avec attention les débats du Conseil de sécurité.

Le terrorisme n'est pas une guerre conventionnelle : il ne peut y avoir de traités, de pactes avec les terroristes. La loi est vitale pour tous les pays, mais les terroristes ne respectent pas les lois. Ils n'ont pas de pays et ils représentent un danger spécial et un défi. Nous devons donc essayer de faire parvenir au monde entier une affirmation énergique de notre humanité commune. Ceci pourrait se faire par une campagne dans les médias, mais il faut qu'elle vienne de tous les hommes politiques élus et des ministres. Il ne s'agit pas d'éluder la question, ni de « gagner » une guerre de mots. Nous devons parvenir à réunir tout le monde dans le pacte humain. Nous devons reconnaître notre vulnérabilité individuelle.

C'est la croyance de l'Amérique en cette invulnérabilité qui a fait que le coup porté par cette

attaque terroriste a été si profond. Néanmoins, même si l'effondrement soudain des tours, la peur et le chaos de cette journée ont révélé une faiblesse, ils ont également révélé une force : la force de la résolution déterminée de ses citoyens et la profonde solidarité des pays du monde entier.

Au lendemain du 11 septembre, nous reconnaissons, d'une part, le besoin de légalité et, d'autre part, la cause de ce besoin : la vulnérabilité de tous face à une attaque malveillante. La devise de l'Andorre est *Virtus Unita Fortior*, que nous pourrions traduire par « l'union fait la force ». Il ne s'agit pas là d'un simple appel au patriotisme pour créer un front commun contre l'ennemi. C'est une reconnaissance du fait qu'ensemble nous serons plus forts, car seuls nous sommes faibles et vulnérables.

Rien ne peut justifier les attaques du 11 septembre 2001. Néanmoins, il est important que nous considérions ici, à l'Assemblée générale, quelles sont les racines de la violence. Les terroristes ont transformé leur rage et leur aliénation – politique, culturelle, économique, personnelle – en un acte abstrait de cruauté inhumaine dont la « solution » consistait dans l'attaque des tours. Ce n'est que dans le froid monde de l'abstrait que cette attaque peut représenter autre chose qu'une souffrance indicible. Nous devons extraire la violence de l'abstraction et la replacer dans le monde du dialogue entre les hommes.

Si les gens se sentent exclus de l'avenir, leur aliénation leur donne une certitude insensée et violente. Nous devons nous mettre au travail pour reconstruire une idée de l'avenir qui soit inclusive et tolérante – une idée que l'on oublie trop facilement dans la guerre, une idée de l'avenir où tout le monde serait protégé de ceux qui veulent le détruire. Une idée de l'avenir qui serait si solide qu'elle admettrait aussi ces personnes qui, autrement, seraient tentées par la folie de se prendre pour Dieu.

Nous devons fonder l'avenir sur la conscience non pas de la force des nations nucléaires ou des économies puissantes, mais sur celle de la vulnérabilité de ce pacte et de chaque nation, les grandes et les petites. Nous devons connaître le pouvoir de notre vulnérabilité, car c'est à travers cette reconnaissance que nous recouvrons notre force, notre vision d'un avenir commun et de la volonté d'agir ensemble. C'est ensemble que nous remporterons la guerre contre le terrorisme.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Timothy Harris, Ministre des affaires étrangères et de l'éducation de Saint-Kitts-et-Nevis.

**M. Harris** (Saint-Kitts-et-Nevis) (*parle en anglais*) : Je voudrais pour commencer saluer les dirigeants du monde dont le travail inlassable et l'engagement constant, à l'intérieur comme à l'extérieur des couloirs de l'ONU, contribuent à façonner un monde plus sûr pour tous nos peuples. Améliorer la condition humaine est une responsabilité à laquelle nous devons continuer de nous consacrer. Et nous ne pourrions le faire qu'en travaillant dans le cadre d'un partenariat véritable.

Les efforts de l'année dernière et la promesse de développement des communautés ne devraient pas être exclus de l'ordre du jour de cette année. Il est indispensable d'établir des partenariats communautaires, mais nous avons surtout besoin d'équité. Pour répondre aux attentes d'un monde meilleur et exploiter les louables bénéfices de la mondialisation, il convient de faire plus afin de réduire le fossé qui sépare les nations riches des nations pauvres et le nantis des dépourvus au sein de nos sociétés.

Comment expliquer les vérités douloureuses d'un marché mondial où des pays déficients sur le plan technologique et lourdement dépendants de l'agriculture pour leur survie sont encouragés, pour ne pas dire forcés, à ouvrir leurs économies et à adopter les principes du libre échange alors que des économies plus vastes et plus riches subventionnent systématiquement leur production agricole nationale, surtout pour des raisons politiques, à un taux annuel allant de 22 à 60 %.

Monsieur le Président, votre mandat de cette année est particulièrement crucial : il vous appartiendra de veiller à ce que les peuples du monde qui souffrent de cette iniquité puissent véritablement renouveler la confiance qu'ils ont envers nous et croire à nouveau dans les valeurs de l'Organisation des Nations Unies.

Ma délégation a dit à plusieurs reprises que la mondialisation n'était pas une mauvaise chose. Elle est, cependant, toujours mal gérée. Nous insistons sur le fait que la structure actuelle de l'économie mondiale est par nature imparfaite. Elle récompense les puissants et punit les faibles. Nous sommes conscients du fait que notre monde connaît des changements profonds et

nécessaires mais nous ne pouvons pas accepter que l'on renonce aux principes et valeurs qui unissent la famille humaine et la famille des nations.

Selon nous, la mise en oeuvre de la mondialisation doit engendrer une véritable équité universelle, ce qui veut dire responsabilité partagée et bonne gouvernance. Il convient de s'attaquer aux processus sélectifs qui encouragent les programmes de quelques pays puissants et excluent les petits États pauvres et fragiles sur le plan économique et de faire preuve de la volonté nécessaire pour les corriger. Ma délégation estime que l'Organisation des Nations Unies se trouve dans une situation unique pour répondre à ce défi. C'est pourquoi mon gouvernement doute du bien-fondé des tentatives visant à transformer certains organes de l'ONU tels que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en organismes consultatifs et à les écarter de l'assistance au développement dont les pays pauvres en développement ont plus que jamais besoin.

L'Organisation des Nations Unies doit évoluer en tant qu'organe dynamique, réceptif et représentatif afin de contrer les courants qui nous menacent. Elle doit développer ou renforcer des filets de sécurité sociaux dans de nombreux pays en développement et ne pas superviser les processus visant à leur démantèlement. Nous devons nous engager de nouveau à améliorer les vies des personnes et à donner une impulsion nouvelle à notre lutte contre la pauvreté, la faim et l'ignorance. L'Organisation des Nations Unies a un rôle important à jouer dans cet effort. Il est indispensable d'améliorer la coordination entre les organes de l'ONU si l'on veut réaliser ces objectifs.

Ma délégation adjure les États Membres de s'engager à fournir leur appui – et elle espère qu'ils le feront – pour que les trois conférences organisées cette année par l'Organisation des Nations Unies – la Conférence internationale sur le financement du développement, la session extraordinaire sur les enfants et le Sommet mondial pour le développement durable – portent leurs fruits. Nous gardons l'espoir que le dialogue continu, le partenariat et le rôle indispensable de l'Organisation des Nations Unies nous permettront de réaliser des progrès significatifs.

Une année s'est écoulée depuis les actes barbares du 11 septembre. Les fondements sur lesquelles reposent nos conceptions du monde ont changé de manière dramatique, de même que notre perception de

nous-mêmes et notre engagement en matière de sécurité personnelle, nationale et internationale. Une fois encore, Saint-Kitts-et-Nevis dénoncent sans réserve tout acte de terrorisme, où que ce soit dans le monde. Nous ne pensons pas que les tueries aveugles d'innocents pour exprimer le désespoir ou l'oppression constituent un moyen acceptable pour améliorer la situation. Nous accordons beaucoup d'importance au caractère sacré de la vie et mon gouvernement est engagé à la protéger. Nous travaillerons de concert avec l'Organisation des Nations Unies pour trouver des solutions internationales à ce fléau. Nous devons faire en sorte que la guerre en cours contre le terrorisme soit menée à l'intérieur des structures des institutions internationales telles que l'Organisation des Nations Unies.

Année après année, nous avons demandé à la communauté internationale de s'associer à notre noble campagne visant à mettre un terme au transport de déchets nucléaires dans la région des Caraïbes, mais cet appel n'a pas été entendu. Je réitère cet appel aujourd'hui. Saint-Kitts-et-Nevis demande instamment que des mesures de suivi soient prises pour donner un sens et dynamiser la résolution de l'Organisation des Nations Unies adoptée en l'an 2000 aux termes de laquelle la Mer des Caraïbes était une zone unique dans le contexte du développement durable.

La représentation est cruciale pour les peuples du monde et, comme ma délégation l'a fait dans le passé, je souhaite souligner à nouveau le statut du peuple de la République de Chine à Taiwan. Le fait d'être membre de cette organisation est en soi une validation et une célébration des droits fondamentaux d'un peuple. En conséquence, nous regrettons l'impasse continue qui entraîne l'exclusion du peuple de la République de Chine à Taiwan de la famille des Nations Unies.

La contribution des 23 millions de personnes qui vivent en République de Chine à Taiwan au marché mondial, à la communauté internationale dans les domaines de la technologie, de l'assistance technique et de l'assistance au développement est certainement très importante. Leur participation aux activités internationales rivalise, et surpasse même dans certains cas, celle des nombreux pays développés qui sont membres de plein droit de l'ONU. Il est donc dommage, et même particulièrement regrettable, que l'Organisation des Nations Unies n'ait pas été en mesure de trouver une formule pratique et significative

permettant au peuple chinois des deux côtés du détroit de Taiwan de résoudre cette impasse qui étouffe les espoirs et désirs sincères de millions de personnes qui adhèrent aux principes de la Charte des Nations Unies et dont la nation est un citoyen international modèle.

Nous avons vu comment l'intervention de la communauté internationale peut faciliter une évolution positive, notamment la naissance d'une nouvelle nation. Au nom de mon gouvernement et en mon nom, je souhaite la bienvenue au Timor oriental dans la famille des Nations Unies. Je le salue, ainsi que ses grands dirigeants, et je promets que mon gouvernement l'appuiera dans nos travaux conjoints dans les années à venir sur des questions d'intérêt mutuel et, bien sûr, sur des questions qui présentent également un intérêt pour la fraternité internationale des nations. Je tends également la main de l'amitié et de la bienvenue au Gouvernement et au peuple suisse. La Suisse a été observateur à l'Organisation des Nations Unies pendant de nombreuses années et connaît donc bien le fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies. L'Organisation bénéficiera considérablement de sa participation et Saint-Kitts-et-Nevis se réjouit d'avoir la possibilité de collaborer avec lui à l'avenir.

L'incidence du VIH/sida dans la région des Antilles est une menace réelle et grandissante pour notre sécurité, cela à plusieurs niveaux. Sur le plan humain, l'épidémie menace de dévaster des familles et de créer une génération d'orphelins. Sur le plan économique, elle représente un fardeau énorme pour les ressources sanitaires de nos pays et a déjà commencé à miner leur infrastructure économique. Les citoyens les plus productifs et robustes courent des risques et ceux qui sont infectés sont de moins en moins capables de contribuer à l'activité économique et à la croissance de leur pays. Ils ont plutôt besoin d'un appui médical et financier. Les ressources qui avaient été prévues pour d'autres secteurs doivent être redéployées pour faire face à la nouvelle pandémie.

Il est évident que les sociétés pharmaceutiques et les gouvernements qui les appuient peuvent faire bien davantage pour réduire le coût des médicaments antirétroviraux. Les entreprises du secteur privé doivent aussi faire plus pour aider leurs employés et leur famille atteints du VIH/sida. Il est regrettable que l'objectif de recueillir 10 milliards de dollars pour le Fonds mondial pour la santé et la lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme n'ait pas encore été atteint.

Saint-Kitts-et-Nevis réitère son appel pour trouver de nouveaux paradigmes afin de remédier aux inégalités qui découlent de la mondialisation. Nous exhortons la communauté internationale à élaborer des cadres appropriés pour promouvoir les libertés fondamentales, du point de vue non seulement des droits politiques de s'exprimer librement et de voter, mais également des droits au développement économique dans son ensemble. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions répondre aux besoins véritables de l'humanité – ce n'est que lorsque ceux qui ont faim sont nourris, que les vulnérables deviennent plus forts, que les faibles, les dépossédés, les laissés pour compte et les opprimés reçoivent un pouvoir d'action, ont un sentiment d'appartenance et sont libres d'aborder pleinement les questions qui touchent leur avenir – que nous avons un monde dans lequel l'anarchie, le terrorisme, les conflits entre les États et les guerres s'estompent.

Ce que nous demandons est certainement faisable. Nous demandons simplement à l'ONU de favoriser des systèmes où le partenariat, la responsabilité collective et le respect des autres peuvent prévaloir. Cela est possible lorsque les États se rendent compte que, dans une économie mondiale, leurs politiques nationales ont des conséquences internationales. Les politiques peuvent être locales, mais lorsque nous prenons des mesures localement, nous ne devons pas oublier que nous sommes aussi des citoyens du monde. Ainsi, l'un des buts premiers de la mondialisation devrait être de donner des chances égales à tous. Par conséquent, les stratégies doivent refléter des mesures de confiance pour la liberté des échanges et le développement durable.

En conclusion, permettez-moi de dire que l'ONU a pris une position ferme en faveur de la paix, de la prospérité et de la sécurité de tous les peuples. Elle a beaucoup fait pour instaurer la paix et la justice partout dans le monde, conformément aux principes du droit international. Elle s'est fixé de nobles objectifs pour ce millénaire : éducation de base pour tous, élimination de la pauvreté, réduction du VIH/sida et développement durable pour tous. Nos peuples et, en fait, tous les citoyens de la communauté mondiale, prient pour que l'on trouve la volonté politique nécessaire pour traduire ces nobles objectifs en réalités sur le terrain. Plutôt que les belles paroles, les actes positifs doivent être ce qui caractérise l'ONU au cours du troisième millénaire.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Frederick A. Mitchell, parlementaire, Ministre des affaires étrangères et de la fonction publique des Bahamas.

**M. Mitchell** (Bahamas) (*parle en anglais*) : Au nom du Premier Ministre Perry G. Christie, du Gouvernement et du peuple du Commonwealth des Bahamas, je vous félicite très chaleureusement, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale. Les Bahamas sont convaincues que, sous votre direction compétente, cette session sera couronnée de succès. Les autres membres tout aussi compétents de votre Bureau et vous-même pouvez compter sur le plein appui des Bahamas dans l'accomplissement de vos tâches. Je saisis également cette occasion pour féliciter votre prédécesseur, de la République de Corée, de sa direction éclairée lors de la cinquante-sixième session.

Le droit à l'autodétermination et l'expression totale, juste et sans entrave de la volonté des peuples sont des principes que les Bahamas tiennent en très haute estime. Les Bahamas attendent avec impatience l'admission de la République démocratique du Timor-Leste à l'Organisation des Nations Unies, qui aura lieu à l'Assemblée dans quelques semaines à peine. Les Bahamas sont aussi très heureuses d'accueillir la Suisse dans cette famille des nations.

Le monde a convenu que l'ONU est un lieu où les nations, petites et grandes, sont égales, où les différends de caractère international peuvent être réglés de façon pacifique et où le recours à la force n'est autorisé qu'en conformité avec la Charte des Nations Unies. Les Bahamas et toutes les autres nations représentées ici ont signé ce contrat qui, à notre avis, est inviolable et doit être respecté. Ce contrat ne peut pas être une question de commodité et, selon nous, il s'applique à toutes les nations, grandes et petites. Aujourd'hui, je réaffirme l'attachement des Bahamas à la Charte des Nations Unies et à la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le Gouvernement et le peuple des Bahamas croient en l'ONU et continueront de l'appuyer et de défendre les principes originels sur lesquels reposent son efficacité et son succès.

Nous réaffirmons notre attachement à la légalité, et notre respect permanent du droit à l'autodétermination, de la souveraineté des nations et

du droit des peuples du monde entier d'attendre que leur gouvernement, librement et démocratiquement élu, protège leurs droits. Nous prions instamment les dirigeants d'accepter que la volonté librement exprimée du peuple soit leur seule légitimité, et que la volonté du peuple ne doit pas être détournée par quelque moyen que ce soit. Nous rejetons l'étroitesse de vues qui est utilisée pour justifier le détournement de l'intention et de la volonté véritables d'un peuple telles qu'exprimées par des bulletins de vote.

Le Gouvernement des Bahamas croit en la bonne gouvernance à tous les niveaux, et estime qu'il s'agit là d'un droit fondamental. En outre, nous nous sommes engagés à renforcer notre tradition démocratique de longue date. Les élections générales ne sont pas la clef de tout. Le citoyen doit continuer de jouer un rôle dans la gouvernance du pays. La société civile doit être activement encouragée à participer aux affaires du pays. Les Bahamas se sont engagées à consulter leur population sur toutes les questions d'importance nationale. Cela devient crucial au moment où notre pays examine son rôle et s'acquitte de ses obligations à l'égard d'autres États Membres sur le plan bilatéral et multilatéral.

Le premier anniversaire des attentats du 11 septembre contre le World Trade Center à New York, contre le Pentagone, près de Washington, ainsi que la tragédie en Pennsylvanie ont été commémorés il y a quelques jours à peine. À ce moment-là, les Bahamas ont réaffirmé leur condamnation de ces actes considérés comme des attaques contre nos valeurs et notre civilisation. De tels actes ne doivent pas rester impunis. Par conséquent, nous appuyons les mesures prises pour traduire les coupables en justice et pour prévenir des attaques similaires sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations. Nous avons un point de vue bien arrêté en la matière. Nous prenons un moment pour penser aux familles et aux amis de pays du monde entier qui ont perdu des êtres chers lors de ces attaques.

Dans notre propre pays, nous cherchons à nous remettre des répercussions que les attaques ont eues sur le chômage. Nous prenons des mesures pour reconstruire notre économie. Nous avons entrepris de modifier nos lois nationales et, au sein de l'ONU, du Commonwealth et de l'Organisation des États américains, nous sommes devenues parties aux conventions internationales pour renforcer notre capacité de jouer notre rôle nécessaire dans la lutte

pour éviter de telles attaques qui visent notre mode de vie. Nous continuerons d'appuyer pleinement les efforts internationaux visant à éliminer ce fléau. En même temps, nous nous efforçons de veiller à ce que, dans cette lutte, les droits et libertés fondamentaux de nos citoyens ne soient pas érodés.

Les Bahamas estiment que nous ne pouvons pas laisser de meilleur héritage aux générations à venir qu'une terre qui soit sûre et qui nous permette d'assurer notre subsistance. Nous croyons fermement que le développement est possible sans nuire à l'environnement. Nous l'avons souligné lors du Sommet mondial sur le développement durable. L'environnement est non seulement le moyen d'assurer la subsistance de notre population des Bahamas, mais c'est aussi un élément central de notre succès économique. Le Gouvernement a donc accordé une haute priorité à la préservation et à la protection de l'environnement, et a pris des mesures concrètes à cet égard.

Nous réaffirmons la préoccupation que nous avons exprimée au Sommet concernant la menace que représentent, pour les petits États insulaires en développement, toutes les manifestations des changements climatiques, y compris l'élévation du niveau des mers. Nous avons exprimé à maintes reprises notre grave préoccupation à certains de nos partenaires industrialisés au sujet du transbordement de déchets nucléaires dans les Caraïbes et des effets désastreux que ces activités peuvent avoir sur les économies des Bahamas et des Caraïbes. Le tourisme est notre principale industrie. Un accident avec du combustible épuisé la détruirait très certainement. Nous n'acceptons pas que parce que le risque d'accidents est minime, le transbordement de déchets nucléaires doit pouvoir continuer. Nous le disons aujourd'hui et demandons à ce que cette situation prenne fin.

Les Bahamas s'associent aux autres États pour demander instamment la ratification sans délai et la mise en oeuvre du Protocole de Kyoto, et pour réaffirmer leur engagement en faveur du développement durable et de la Déclaration politique et du Plan de mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial sur le développement durable.

La communauté internationale fait face à un large éventail de problèmes politiques, économiques, sociaux et culturels. Nous avons fait des progrès qui

restent insuffisants pour réduire la spirale de la pauvreté, de la famine, des abus en matière de droits de l'homme, du crime et des maladies, notamment le VIH/sida, ou pour répondre à la vulnérabilité des petits États insulaires en développement. Les Bahamas sont particulièrement préoccupées par le VIH/sida et par la lenteur des progrès faits dans la lutte contre la maladie.

La question critique concernant le VIH/sida et tous les autres problèmes est : qu'allons-nous faire? Cette institution a pris d'importants engagements à l'égard du monde. Il y a des évaluations, des plateformes et des programmes d'action. Nos opinions publiques respectives peuvent être pardonnées pour leur cynisme et leurs critiques selon lesquelles l'ONU ne fait que bavarder, mais nous pensons qu'il vaut mieux parler que combattre. Parler est en fait une forme d'action et il ne fait pas de doute qu'en ce qui concerne le VIH/sida, la discussion du problème est essentielle à la recherche de solutions. Mais nos opinions publiques respectives attendent et exigent plus d'argent dans l'immédiat et des mesures concrètes. Nous ne devons pas être accusés de passivité face aux souffrances humaines et à l'adversité.

Aux Bahamas, nous avons démontré notre détermination de jouer notre rôle dans ces efforts. Nous sommes reconnus et appréciés au niveau régional et international pour nos programmes modèles, notamment pour ce qui est du traitement et des efforts faits pour juguler la propagation du VIH/sida. Nous voulons remercier spécialement l'Organisation mondiale de la santé et l'Organisation panaméricaine de la santé, qui célèbre son centenaire, pour leur coopération avec les Bahamas et pour leur travail remarquable dans le domaine de la santé internationale. Nous voulons saluer la récente initiative de fournir des médicaments antirétroviraux aux pays des Caraïbes afin de les aider à combattre le VIH/sida.

Les Bahamas sont préoccupées par l'ordre économique mondial actuel. Nous voulons savoir si la mondialisation et la libéralisation du commerce peuvent fonctionner comme des véhicules de changements graduels dans tous les pays, grands et petits, développés et en développement. Nous sommes décidés à nous adapter aux changements, mais à un rythme, d'une façon et sous une forme conformes à notre mode de vie. La Communauté des Caraïbes (CARICOM), dont les Bahamas font partie, affronte le défi d'assurer une stabilité entre ses États membres face à la mondialisation. Mais les Bahamas estiment

que l'on peut et doit faire plus pour aider notre Communauté des Caraïbes à s'adapter à ces changements imposés de l'extérieur grâce à des politiques commerciales équitables et humaines et à une réforme des institutions financières internationales et de leur politique de prêts.

Les Bahamas sont le point de transit involontaire d'activités illégales : le trafic d'êtres humains et de stupéfiants. Les États-Unis sont la cible finale. Nous souffrons également d'une aggravation de la criminalité violente du fait d'armes entrées illégalement dans notre pays depuis les États-Unis. Ces armes terrorisent notre société. Les Bahamas coopèrent avec les États-Unis et d'autres pays voisins pour traiter de ces questions. Il faudrait des mesures plus fermes pour réduire la demande de drogues dans les pays de consommation. Il faudrait des mesures plus énergiques pour arrêter le flux d'armes illégales.

Les Bahamas s'intéressent vivement à la paix et à la stabilité dans l'État frère de la CARICOM qu'est Haïti. Vu nos relations de longue date et en développement avec Haïti, les mesures positives prises pour l'aider nous donnent beaucoup d'espoir. Nous nous félicitons particulièrement des efforts de la Banque interaméricaine de développement pour travailler avec le Gouvernement haïtien en vue de surmonter les obstacles financiers qui entravent ses efforts de développement. Nous saluons également la récente résolution de l'Organisation des États américains (OEA) et l'annonce par les États-Unis qu'ils contribueraient avec des ressources supplémentaires à la mission spéciale de l'OEA en Haïti. Les migrations illégales en provenance d'Haïti affectent gravement les ressources des Bahamas. Outre les efforts d'Haïti et des Bahamas pour traiter ce problème, les Bahamas estiment que des initiatives internationales ciblées, avec la coopération du Gouvernement haïtien, représentent le meilleur espoir pour le peuple haïtien.

L'immigration illégale à partir de Cuba nous porte également préjudice. Les Bahamas continuent de demander la normalisation des relations entre Cuba et les États-Unis d'Amérique. Nous pensons que cette normalisation serait décisive pour régler cette dimension du problème de migration.

Les Bahamas se félicitent de l'entrée en vigueur du Statut de Rome le 1er juillet 2002 et de la création de la Cour pénale internationale en tant qu'instrument

vital dans la lutte contre les violations du droit international humanitaire et les crimes contre l'humanité.

Le conflit entre Israël et le peuple palestinien est une question qui nous préoccupe. La paix devrait régner entre eux. Nous appuyons un règlement pacifique de cette question conformément à toutes les résolutions applicables des Nations Unies. Chaque peuple mérite d'avoir un État pour y vivre en paix et en sécurité.

Les Bahamas s'inquiètent de l'évolution de la situation en Afrique. En tant qu'élément de la diaspora africaine, nous voulons voir l'Afrique prospérer, les guerres cesser et des politiques équitables mises en oeuvre au bénéfice des divers peuples de ce continent.

Nous appuyons la réforme du Conseil de sécurité. Les Bahamas estiment que le moment est venu de prendre des décisions difficiles et de se mettre d'accord sur un programme de réforme concret, qui tienne pleinement compte de la nécessité d'une représentation

équitable et d'un Conseil plus démocratique et plus transparent.

Les Bahamas sont un petit pays dont la voix, sans l'instance indispensable que confère l'Organisation des Nations Unies, serait perdue ou, au mieux, ignorée. Ici, indépendamment de la superficie et de la richesse, nous avons la capacité de parler et de voter de façon équitable sur des questions qui touchent à la qualité de notre vie d'aujourd'hui et qui auront une influence sur le monde que nous voulons mettre en place pour les générations futures. C'est pourquoi il est très important de préserver et de respecter l'intégrité de cette Organisation. Les États Membres doivent venir ici pour apporter des solutions et ne pas agir unilatéralement en dehors des règles de la Charte. Les Bahamas réaffirment leur attachement aux buts et principes des Nations Unies, tels que consacrés dans la Charte. Je quitte cette tribune, après avoir pris cet engagement aujourd'hui.

*La séance est levée à 18 h 15.*